

## Spécial référendum

Compte tenu de l'abondance d'informations sur le référendum du 26 octobre, alors qu'il ne reste que quelques jours avant le vote, LA TRIBUNE présente aujourd'hui plusieurs pages spéciales dans sa section «C». Vous y retrouverez des nouvelles, des opinions et des analyses. Le journaliste Michel Morin y explique à partir d'aujourd'hui les points majeurs de l'entente, dans un langage qui, nous l'espérons, sera facile à comprendre. Vous continuerez par ailleurs de trouver d'autres informations sur le sujet dans les autres sections du journal. Nous souhaitons que la somme de ces informations pourra vous permettre un choix éclairé lundi prochain.

Jacques Pronovost  
rédacteur en chef

## Windsor ira en référendum ou laissera tomber

□ Forte opposition au parc industriel lourd

Jacynthe NADEAU Windsor

Les citoyens de Windsor forcent maintenant les élus de la Ville à faire un choix: ou bien ils abandonnent leur projet de parc industriel lourd, ou bien ils vont en référendum d'ici trois mois pour régler la question.

Comme on pouvait s'y attendre, plusieurs citoyens ont à nouveau manifesté, hier, leur opposition au projet de parc industriel lourd.

En fait, 436 citoyens ont signé le registre de l'hôtel de ville de Windsor pour réclamer la tenue d'un référendum sur le projet de règlement d'emprunt de 1 million \$ nécessaire à la réalisation de la voie d'accès au parc industriel lourd.

C'est 78 signatures de plus que les 358 exigées par la loi pour aller en référendum.

Ce revirement n'a toutefois rien d'étonnant, puisqu'il y a deux semaines l'homme d'affaires Malcolm Wheeler déposait à la séance ordinaire du conseil municipal une pétition signée par 457 citoyens opposés à la voie d'accès.

«Cette pétition confirmait une certaine opposition au projet tel que présenté», a déclaré le conseiller Henri-L. Tremblay, lui-même opposé à l'emplacement prévu de la voie d'accès. En réclamant un référendum, les citoyens n'ont fait qu'exercer leur droit, poursuit-il.

Hier, les élus municipaux se sont montrés peu loquaces quant à leur décision de poursuivre ou non dans le dossier. «Un rapport sera soumis au conseil à la prochaine séance», s'est contenté d'expliquer le gref-

fier de la Ville, Joseph Plante.

A partir de ces informations, les élus devront décider s'ils consultent la population ou s'ils abandonnent simplement le projet. Dans le cas d'un référendum, la loi prévoit que la Ville a 90 jours pour procéder.

Il faudra attendre le 2 novembre prochain, date de la prochaine assemblée du conseil, pour connaître la décision des élus.

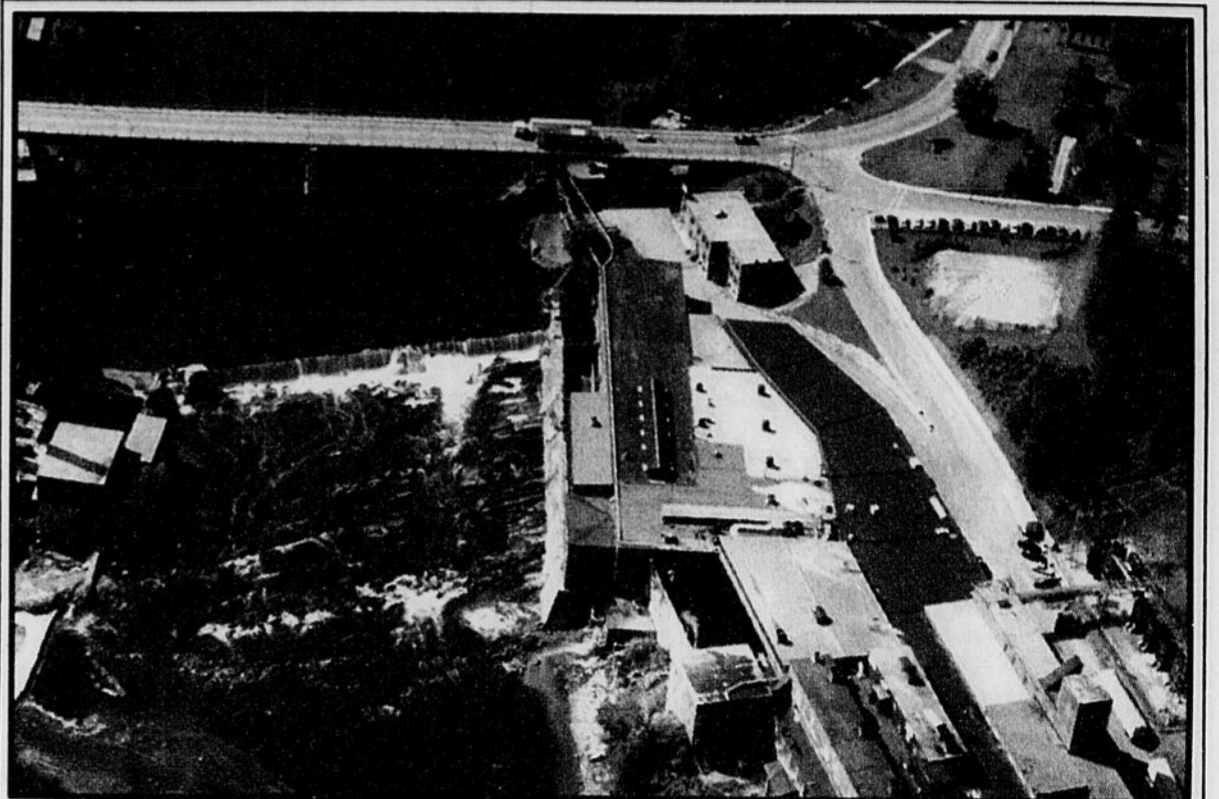
### Cheminement difficile

Le référendum constituerait en quelque sorte l'issue logique du dossier qui a connu un cheminement pour le moins difficile.

Après que Dmtar eût refusé de vendre la partie de terrain nécessaire à l'établissement du parc industriel lourd, les élus avaient d'abord abandonné le projet, refusant à l'époque de recourir à l'expropriation. Par voie de pétition, 212 citoyens ont alors demandé et obtenu la relance du projet.

Quelques semaines plus tard, nouvel obstacle, 457 citoyens se prononçaient contre la voie d'accès au futur parc industriel lourd, mais le maire Adrien Pélouquin l'a bien précisé au cours des dernières semaines, la voie d'accès et le parc industriel lourd ne vont pas l'un sans l'autre.

Incidemment, l'absence du maire Pélouquin en a inquiété plus d'un à l'assemblée du conseil d'hier soir. Une rumeur voulait même qu'il ait été admis à l'hôpital, victime d'un malaise cardiaque. La Tribune a toutefois appris en fin de soirée que M. Pélouquin allait bien et qu'il s'était simplement rendu à l'hôpital pour passer quelques examens de routine.



La papetière Cascades aura finalement injecté plus de 8 millions \$ dans le programme de dépollution à ses installations d'East Angus.

## East Angus aura enfin son usine d'épuration

□ Le ministre Paradis signe l'entente de 17 millions \$

Yvon ROUSSEAU East Angus

Le ministre de l'Environnement du Québec, Pierre Paradis, a dit officiellement «oui» au projet conjoint de plus de 17 millions \$ pour l'épuration des eaux usées de la ville d'East Angus et de la papetière Cascades, hier soir.

La nouvelle usine d'épuration devrait être mise en opération en 1994, au plus grand plaisir du maire d'East Angus, Bertrand Dugal,

qui considère que la réalisation de ce projet majeur contribuera à conserver les emplois de Cascades à East Angus, en plus de faciliter la venue de nouvelles industries. Les travaux devraient débuter au printemps 1993. La Ville d'East Angus en sera le maître d'oeuvre.

Profitant de sa tournée en faveur de l'entente constitutionnelle de Charlottetown, et accompagné de la députée de Mégantic-Compton, le ministre Paradis a signé devant un public de quelques

centaines de personnes l'entente relative à la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées. «En fait, précise M. Paradis, il s'agit d'un projet commun industrie-municipalité, qui permettra de traiter l'ensemble des eaux usées de cette localité, aussi bien les eaux domestiques qu'industrielles.»

Éviter le doublement  
Le ministre de l'Environnement

(Voir ÉPURATION en page A2)

## LES SPORTS B1

Le Canadien marque 4 fois en 3e et bat les Blues 6-2



## ROCK FOREST A3

Élève du primaire hospitalisé à cause d'une méningite

## CSST A2

Pas question de toucher au degré de générosité du régime

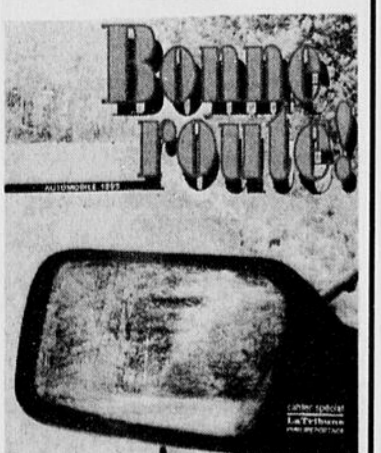


## MÉTÉO A2

(294e jour de l'année)

Variable: 6 à 0 C  
Lever du soleil: 7h10  
Coucher du soleil: 17h53  
Demain: nuageux

## AUJOURD'HUI AUTOMOBILE 1993



Une réalisation du service de la publicité de La Tribune 46894

## Mulroney adoucit sa sortie de Sherbrooke

□ «Le NON est un retour au statu quo» que le premier ministre se dit prêt à accepter «de bonne grâce»

Manon CORNELIER Toronto (PC)

Atténuant ses propos tenus il y a un mois à Sherbrooke, le premier ministre Brian Mulroney a averti hier qu'une victoire du NON le 26 octobre équivaldrait à un retour au statu quo et qu'il faudrait attendre après les prochaines élections fédérales pour assister à une possible reprise des négociations constitutionnelles.

«Le NON est un retour au statu quo», a-t-il dit hier matin lors d'une table ronde sur les ondes de CFRB, la station de radio la plus

écoutée de la Ville Reine. Mais si les Canadiens choisissent cette route, il l'acceptera de bonne grâce.

«Peu importe ce que la population décidera, il s'agira d'un verdict que les politiciens et les chefs devront accepter de bonne grâce et sincèrement, sans rancune, amertume ou malice. Peu importe la décision, ce sera la population canadienne qui

aura articulé sa vision du futur et qu'il en soit ainsi», a-t-il dit.

Le ton conciliant de M. Mulroney tranchait avec celui qu'il avait au début de la campagne. Lors d'un discours à Sherbrooke, il avait soutenu qu'un NON serait interprété comme l'avant-dernière étape avant l'indépendance du Québec et que l'enjeu du référendum était l'avenir du Canada.

Les trois animateurs lui ont rappelé ces propos et souligné que les sondages montraient que la majorité des Québécois ne partageaient pas son interprétation.

«Ce que j'ai fait au Québec, ce

n'est qu'attirer l'attention sur la plus grande duperie commise jusqu'ici», a-t-il répliqué avant de répéter que le Parti québécois interpréterait un NON comme un premier pas vers l'indépendance.

Cependant, si le NON devait l'emporter, il a averti qu'il n'y aurait pas de conférence des premiers ministres le lendemain pour ramasser les pots cassés. «Tout l'Accord de Charlottetown sera perdu. Les Canadiens auront décidé de l'écartier, alors on ira de l'avant avec le statu quo», a-t-il ajouté.

Pour sa part, c'en serait terminé de la question constitutionnelle.

«Le 27 octobre, je retournerai aux affaires de l'Etat. Mais peut-être qu'après la prochaine élection fédérale ou une série d'élections provinciales, les gens voudront examiner cette question à nouveau», a-t-il indiqué.

Par contre, si la population dit OUI, a-t-il ajouté, elle gardera tous ses atouts en main.

Le ton parfois défaitiste de ses propos a fait demander à certains s'il concédait la victoire. En fin de journée, M. Mulroney a tenu à dissiper cette impression en répétant qu'il gagnerait partout au Canada.

## Charest tente de saper la crédibilité de Gérin

François GOUGEON Sherbrooke

Jean Charest et François Gérin se sont mutuellement accusés hier de dire «des demi-vérités» en rapport avec l'entente constitutionnelle de Charlottetown; le premier rappelant même le passé du second pour tenter de le discréditer.

Les deux avocats de formation, ex-collègues et dont, dit-on, le contentieux est assez lourd l'un envers l'autre, étaient réunis dans le cadre d'un débat organisé par la Chambre de commerce de Rock Forest, St-Élie-d'Orford et Deauville.

Ainsi, après que les deux représentants de la région aux Communes aient argumenté de façon contradictoire sur des sujets touchant le développement régional, l'union économique et la société distincte, le député conservateur de Sherbrooke a mis en doute la loyauté de son adversaire, député du Bloc québécois depuis sa démission du gouvernement Mulroney.

Partant d'une discussion de François Gérin devant les membres du Club souverain de l'Estrie il y a



François Gérin, député de Mégantic-Compton



Jean Charest, député de Sherbrooke

deux ans, et dont la copie de l'enregistrement a été remise aux journalistes à la fin du débat, Jean Charest a dit y trouver la preuve que pendant qu'il siégeait encore au caucus conservateur, le porte-étendard du Bloc québécois contactait en sourdine avec les dirigeants du Parti québécois «pour créer de la pression» au sein du

caucus. Selon M. Charest, la conversion souverainiste de François Gérin est «pleine de contradictions».

Même si le député-ministre est revenu plusieurs fois à la charge par diverses allusions sur le sujet, François Gérin n'a guère réagi, sinon pour soutenir que les dates

avancées par Jean Charest ne sont pas les bonnes et pour lui lancer: «Pour question de principe, je vous ferais remarquer qu'au sujet du financement populaire (au Parti conservateur), j'ai toujours poursuivi alors que vous, après votre élection, vous avez mis ça de côté.»

(Voir DÉBAT en page A2)

## La bonne nouvelle

43 emplois sauvés

Impliquée contre son gré dans la faillite du groupe Harricana, la compagnie Sixpro de Bon-Conseil, près de Drummondville, s'est «retournée sur un dix cents» et a réussi à reprendre complètement sa production en quelques semaines seulement.

Sixpro prend la relève de Metcoat et sauve ainsi 43 emplois.

Fondée en septembre 1982, Sixpro se spécialise dans la plastification des métaux avec un procédé de revêtement en poudre. En octobre 1988, l'entreprise avait été vendue au Groupe Harricana et prenait le nom de Metcoat, division poudre. La récente faillite du Groupe Harricana devait entraîner dans son sillage la fermeture de cette entreprise, ainsi que de deux autres usines de Drummondville, Formtech et Metcoat, division liquide.

LES DÉTAILS EN C6

# EMPLOIS DU JOUR

**Agent dév. agro-alimentaire (H/F)**  
Code prof: 2131 #2729604  
Lieu: Windsor  
Exigences: éligible projet dév. d'emploi/dec tech. agricole/anglais parlé 3/5  
Salaire: 300\$/sem. pouvant aller à 350\$/sem.  
Fonctions: concevoir la stratégie d'interventions agro-alimentaires de la corp./procéder à l'analyse des forces & faiblesses de chacun des attraits/identifier projets réalisables.

**Secrétaire administrative (H/F)**  
Code prof: 4111 #2736378  
Lieu: Waterville  
Exigences: connaissance comptabilité informatisée & secrétariat obligatoire/entregent/aimer le public. Début: fin nov. 92  
Salaire: 300\$ à 350\$/sem. selon exp.  
Fonctions: accueil clientèle, téléphone, comptabilité (Fortune 1000), comptes à recevoir, tenue de livres, traitement de textes.

**Coiffeur/euse**  
Code prof: 6143 #2735921  
Lieu: Sherbrooke  
Salaire: à négocier  
Exigences: cours de coiffure/responsable 10 ans exp. et plus  
Fonctions: travailler avec clientèle 3ième âge/coupe cheveux.

**Domestique**  
Code prof: 6142 #2736473  
Lieu: Sherbrooke (quartier nord)  
Exigences: personne fiable & responsable demandée du lundi au jeudi 15 h 45 à 17 h pour le retour de l'école des enfants  
Salaire: 5.70\$/h et +  
Fonctions: surveiller pendant que les enfants font leurs devoirs, menus travaux (aspirateur, époussetage, etc.)

**Téléphoniste (H/F)**  
Code prof: 4175 #2736527  
Lieu: Sherbrooke  
Exigences: aimer le public & téléphone/personne sérieuse disponible à travailler jour et soir  
Salaire: 5.70\$/h  
Fonctions: sollicitation téléphonique pour offrir des services funéraires/prendre les rendez-vous pour les représentants.

**Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter ces offres d'emploi sur le tableau d'affichage.**  
Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

O.B.P.E. LOGE 67  
TÉL.: 569-1600  
240, Montréal  
Sherbrooke, P.Q.

**CETTE SEMAINE A LA LOGE 67 D'INER DU VENDREDI**  
23 octobre 1992  
**PAIN DE VIANDE**  
Contribution: 6\$  
chef:  
**Les chefs du club**  
Conférence pour le oui et le non  
Venez dîner avec les membres et vos invités. 45913

# Il n'est pas question de toucher au degré de «générosité» de la CSST

□ L'équilibre financier doit passer par d'autres mesures, selon le président Diamant

**Gilles FISETTE** Sherbrooke  
Il n'est absolument pas question de réduire les indemnités versées aux travailleurs accidentés ou de couper dans les autres paramètres de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) qui en font un régime «bien articulé et généreux». Il n'est pas question de toucher à cette «générosité» tant que toutes les autres tentatives de ramener l'équilibre financier n'auront pas été épuisées.  
C'est ce qu'a soutenu le président de la CSST, Robert Diamant, de passage, hier, à Sherbrooke, dans le cadre de la présente Semaine de la prévention.  
En réponse aux propos du patronat qui, la semaine dernière, réclamaient une réduction de 90 à 80 pour cent du taux de l'indemnité de remplacement du revenu aux accidentés et victimes de maladie professionnelle, M. Diamant a été ferme. C'est non.

De même qu'il est demeuré imperturbable à la proposition des membres estriens de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ) de se désengager de la CSST. Cette proposition régionale adoptée en fin de semaine sera présentée au congrès provincial, à la mi-novembre.  
«Ils ne peuvent pas se désengager. La loi ne le prévoit pas. La participation des entreprises est obligatoire», a-t-il laissé tomber.  
Selon M. Diamant, il est évident que les entreprises qui sauront demeurer concurrentielles sont celles qui auront su relever le défi de la qualité totale et miser sur leurs ressources humaines dont la santé et la sécurité doivent être les deux premières garanties. Et la construction, un secteur à haut risque en matière de santé et de sécurité, n'y échappe pas.

**587 millions \$**  
Le président de la CSST con-

vient que la situation financière de son organisme est «très préoccupante... Et ce, depuis 1990». La CSST anticipe un déficit d'environ 587 millions \$ en 1992.  
Mais, soutient-il, il faut comprendre que le régime est encore tout jeune. Ce régime a dû traverser une nécessaire période d'ajustement, dit-il. Et la crise économique, avec la baisse du nombre des cotisants et la prolongation des périodes moyennes d'indemnisation (un travailleur accidenté touche en moyenne des indemnités durant 73 jours alors que la période moyenne était de 44 jours, en 1988), n'a pas été de nature à améliorer la situation.  
Aujourd'hui, M. Diamant se dit confiant de ramener l'ordre dans les finances de la CSST. Et ce, dès 1993.  
Grâce, déclare-t-il, en grande partie à la loi 35 qui entrera en vigueur le mois prochain et à trois de ses volets: une plus grande dispo-

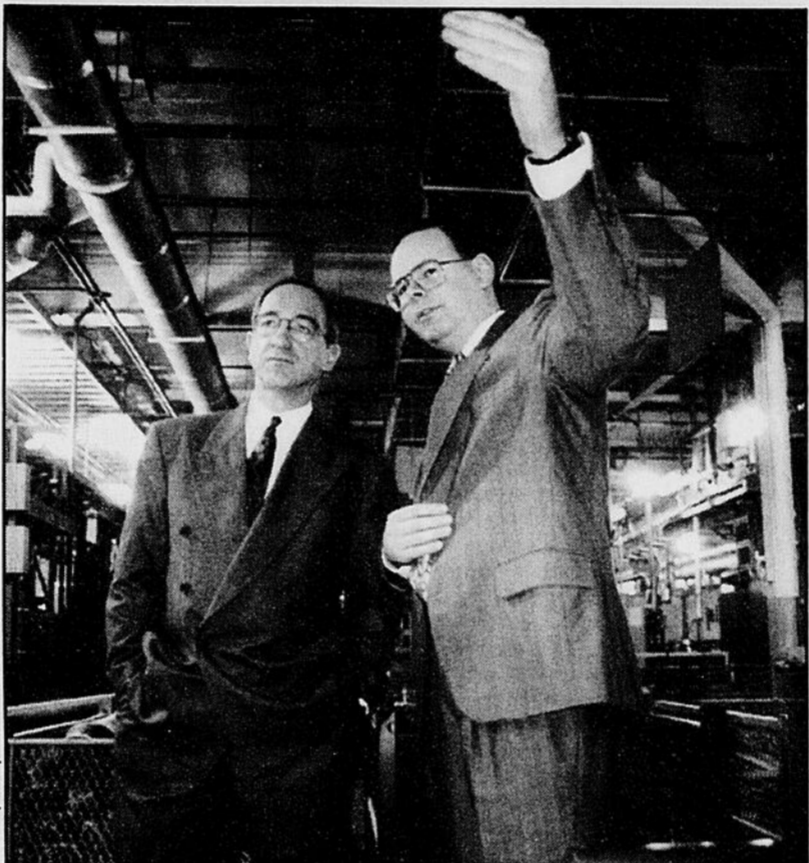
nibilité de l'expertise et de l'information médicales (réduction donc des périodes d'attentes durant lesquelles les indemnités étaient versées à l'accidenté alors que son dossier ne progressait en rien); la judiciarisation grâce à la conciliation plus grande; et la correction de certains bénéfices (ex: des prothèses brisées sur les lieux du travail mais non à cause du travail lui-même, ne seront plus remboursées).  
Enfin, le président de la CSST a insisté sur des mesures administratives internes de resserrement de la gestion qui devraient entraîner une réduction des coûts de la CSST ainsi que sur la part importante que joue la prévention. La réduction des accidents et des maladies professionnelles demeure, conclut-il, un objectif primordial pour lequel il faut la collaboration de tous les partenaires.  
«Il faut un effort collectif.»

# Waterville T.G. donne le bon exemple

«Il ne s'agit pas de l'entreprise la plus performante au Québec en santé et sécurité. Mais Waterville T.G. est fort méritante par son approche...»  
C'est ce qu'a prévenu le président de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, Robert Diamant, en résumant le dossier de cette entreprise où il venait de compléter une visite guidée en compagnie de médias de la région, hier après-midi. Auparavant, M. Diamant et son équipe avaient visité le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS).

Chez Waterville T.G., à Coaticook, chacun a pu se rendre compte du haut degré d'automatisation de la production, réduisant pratiquement à néant l'effort physique exigé des employés.  
Plusieurs postes de travail sont munis de barrière de sécurité. Partout règnent l'ordre et la propreté. La cadence n'a rien de déconcertante. Et, ce qui est quand même remarquable dans une usine où l'on traite le caoutchouc afin de le transformer, notamment, en joints d'étanchéité pour l'industrie de l'automobile, les odeurs sont presque inexistantes.

Des convoyeurs aériens assurent le transport des charges.  
Le port des lunettes semble répandu.  
Pour M. Diamant, et le directeur de la production des deux usines de Waterville T.G., à Coaticook et à Waterville, Daniel Bélaïr, en convient, il est évident qu'une politique de qualité totale et une volonté de relever le défi de la concurrence internationale ne sont possibles que si une entreprise mise sur ses ressources humaines et leur



Le président de la CSST, Robert Diamant, a effectué une visite d'usine guidée par le directeur de production de Waterville T.G., Daniel Bélaïr.

assure d'abord un cadre de travail adéquat.  
**Une attitude à développer**  
L'employeur affirme que les investissements liés à l'amélioration de la performance en santé et sécurité n'ont jamais été comptabilisés. L'important, dit-il, n'est pas là. Ces investissements font partie aussi d'une foule de petits gestes qui façonnent une attitude face au travail que favorisent les

donc que, non seulement les accidents diminuent, mais leur gravité aussi... C'est encourageant», déclare M. Bélaïr.  
Selon lui, Waterville T.G. n'entend pas se contenter de ces résultats. L'objectif, déclare-t-il, «est le zéro...»  
Tout cela, conclut-il, a été possible parce que chacun, des représentants de l'employeur à chaque employé, s'est senti concerné, écouté et responsable.  
«Un exemple: l'arbre de Noël, comme on l'appelle... On peut réunir les employés devant un poste de travail. Chacun a en main des petites cartes sur lesquelles il est invité à écrire les problèmes qu'il identifie et les solutions qu'il suggère. Puis, chacun colle ses papiers à l'endroit approprié... Souvent, les améliorations ne coûtent rien. Il suffit d'écouter...»  
Le président du syndicat (le local 696 des Ouvriers unis du caoutchouc, FTQ), Michel Ducharme, et la préventionniste, Claire Pérusse, confirment les progrès réalisés en santé et sécurité.  
La préventionniste est une syndiquée dégagée à temps plein afin de se promener dans l'usine et déceler les endroits où des améliorations doivent être apportées. Elle mène aussi des enquêtes lors des accidents et, aussi, lors de chaque incident afin, encore là, de voir s'il n'y a pas moyen de prévenir les dangers à la santé ou la sécurité des travailleurs.  
«Il y a encore beaucoup à faire. Il faut quelquefois se battre pour l'avoir mais il faut reconnaître que l'employeur a la volonté d'améliorer les choses et une bonne capacité d'écoute. On a l'impression qu'il écoute les travailleurs et donne suite à leurs propos», conclut M. Ducharme.

petière d'en faire autant avec ses eaux industrielles pour protéger la rivière Saint-François, et ce pour le plus grand bénéfice de l'environnement.  
Le ministre Paradis a souligné que ce dossier, qu'il a qualifié de difficile parce qu'il impliquait différents paliers de gouvernement et une entreprise privée, avait fait l'objet d'une entente de principe à son bureau de Québec, il y a deux mois, grâce à la ténacité de la députée Madeleine Bélanger et du maire Dugal. L'entente définitive est intervenue il y a plus d'une semaine.  
«La réalisation du projet devient un facteur important de maintien des emplois dans une ville quasi mono-industrielle, en plus d'y stimuler l'économie locale», a lancé le ministre. Le chantier de

plus de 17 \$ millions permettra également à quelque 200 travailleurs de la construction d'East Angus et de la région de trouver du travail.  
**Partage des coûts**  
M. Paradis a indiqué que la Ville d'East Angus versera 350 000 \$, et Cascades 2 millions \$, qui s'ajoutent à un investissement déjà réalisé de 6,5 millions \$ à l'intérieur de l'usine, et le gouvernement du Québec, 15 millions \$.  
Le ministre a ajouté que les frais des études préliminaires, ayant entraîné un déboursé de 1,5 millions \$, s'ajoutent aux 17 millions \$.  
«Chacun y a mis du sien pour régler ce dossier qui traîne depuis 1984, ce qui a permis d'arriver à une entente, et Cascades a finalement augmenté sa contribution au projet», a conclu M. Paradis.

## METEO

Montréal (PC)

Situation générale pour le Québec et la vallée de l'Outaouais émise par le centre météorologique du Québec d'environnement Canada à 16 h 30 hier.  
Une importante dépression à l'est du Labrador gardera tout l'est du Québec sous les nuages avec quelques averses de neige ici et là sous des températures froides.  
Quant au sud-ouest du Québec, des éclaircies timides feront rapidement place aux nuages quand une nouvelle perturbation, en provenance des Prairies, réinnuagera rapidement le ciel. On peut s'attendre à un peu de neige avec ce nouveau système.

**Estrie, Trois-Rivières et Drummondville:** nuageux avec éclaircies. Max. près de 6. De moins: nuageux avec 60 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min. près de zéro. Max. près de 4.  
**Ottawa, Hull, Cornwall et Montréal:** ciel variable le matin. Nuageux par la suite. Max. près de 6. Vents de 20 à 40 km/h en après-midi. Demain: un peu de neige en matinée. Dégelage partiel la suite. Min. de zéro à 2. Max. près de 6.  
**Québec et Baie-Comeau:** nuageux le matin. Des éclaircies par la suite. Max. près de 5. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: nuageux avec 60 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min. de zéro à moins 2. Max. près de 4.  
**Laurentides:** nuageux avec éclaircies. Max. près de 3. Demain: nuageux avec 60 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min. près de moins 5. Max. près de zéro.

**Pontiac, Gatineau et Lièvre:** ciel variable le matin. Nuageux par la suite. Un peu de neige en soirée. Max. près de 3. Vents de 20 à 40 km/h en après-midi. Demain: dégelage. Min. près de moins 4. Max. près de 4.  
**La C.-St-Jean et Saguenay:** nuageux le matin. Des éclaircies par la suite. Max. près de 3. Demain: nuageux avec 40 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min. près de moins 4. Max. près de 2.  
**La Tuque et Réserve faunique des Laurentides:** nuageux avec éclaircies et 60 pour cent de probabilité d'averses de neige. Max. près de 4. Demain: nuageux avec 60 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min. près de moins 4. Max. près de 3.

**Charlevoix, Rivière-du-Loup, Rimouski et Matapédia:** nuageux avec éclaircies et 60 pour cent de probabilité d'averses de neige. Max. près de 3. Vents d'ouest de 30 à 50 km/h dominant en après-midi. Demain: nuageux avec 50 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min. près de moins 3. Max. près de 3.  
**Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie:** nuageux avec 60 pour cent de probabilité d'averses de neige. Max. près de 2. Vents d'ouest de 40 à 60 km/h dominant en après-midi. Poudrière par endroits. Demain: nuageux avec éclaircies. Min. près de moins 4. Max. près de 2.

**Vers le sud**

Acapulco	25	32	Barbade	—	31
Bermudes	26	28	Brownsville	22	30
Daytona Beach	13	27	Honolulu	23	32
Kingston	—	33	La Havane	22	30
Las Vegas	17	31	Los Angeles	17	21
Mexico City	12	18	Miami Beach	22	32
Myrtle Beach	06	18	Nassau	—	31
Orlando	14	29	Palm Springs	15	32
Reno	04	23	San Juan	28	33
Tampa	16	29	Trinidad	—	33
West Palm Beach	21	30			

## INDEX

<b>Arts:</b>	<b>B-9</b>
<b>Bandes dessinées:</b>	<b>B-6</b>
<b>Décès:</b>	<b>B-16</b>
<b>Denis Messier en liberté:</b>	<b>B-6</b>
<b>Économie:</b>	<b>C-6</b>
<b>Éditorial:</b>	<b>A-6</b>
<b>Horoscope:</b>	<b>B-6</b>
<b>Petites annonces:</b>	<b>B-14</b>
<b>Sports:</b>	<b>B-1</b>
<b>Vivre:</b>	<b>B-10</b>

## La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tél.: 564-5450, 511 X 218  
Téléphones:  
Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

<b>ADMINISTRATION</b>	<b>Jean-Guy Dubuc</b> Président et éditeur	<b>Jean-Guy Farah</b> Vice-président Finances et administration
<b>RÉDACTION</b>	<b>Jacques Pronovost</b> Rédacteur en chef	<b>Pierre-Yvon Bégin</b> Directeur de l'information
	<b>Rock Billodeau</b> Chef éditorialiste-adjoint	<b>Maurice Cloutier</b> Adjoint-chef nouvelles
		<b>Stéphane Lavallée</b> Chef de pupitre
<b>PUBLICITÉ</b>	<b>Gilles Bolsjoly</b> Directeur	<b>Véronique Tremblay</b> Directrice-adjointe
<b>PRODUCTION</b>	<b>Alain Pelletier</b> Directeur	<b>Gaston Grenier</b> Adjoint
	<b>J. Jacques Dolorme</b> Chef des opérations	<b>Frédéric Viens</b> Adjoint
	<b>André Roberge</b> Coordonnateur	<b>Benoit Côté</b> Chef presseur
<b>COMPTABILITÉ</b>	<b>André Corriveau</b> Contrôleur	<b>Julienne Poulin</b> Gérante du crédit
<b>TIRAGE</b>	<b>Pierre Dubois</b> Directeur	<b>André Casteau</b> Adjoint au directeur
<b>GÉRANTS DE DISTRICT</b>	<b>Pierre-Alain Dion</b> Jacques Foucher	<b>Claude Ouellet</b> Gaston Pinard
	<b>Michèle Fournier</b> Michel Lavette	<b>Jean-Charles Poulin</b> Pierre Fournier
	<b>Serge Nadeau</b>	<b>Jocelyn Godbout</b>
<b>EXPÉDITION</b>	<b>Michel Dayon</b> Gérant	<b>EDIFICE</b> André Jacques Responsable

**Livraison à domicile:**  
Camélias et camélias motorisés  
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camelot... \$3.43  
taxe de vente du Québec... 28  
Coût à l'abonné... \$3.71

**Envoi de publication:**  
Enregistrement No. 1539  
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelot et camélias motorisés: 1 an \$155.00, 6 mois \$81.00, 3 mois \$42.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$210.00, 6 mois \$130.00, 3 mois \$85.00, 1 mois \$35.00. Aux États-Unis et autres pays: 1 an \$370.00, 6 mois \$210.00, 3 mois \$135.00, 1 mois \$55.00.  
**Ces prix excluent les taxes**  
«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de la Tribune.

## ÉPURATION: suite de UNE

dis, à savoir la municipalité, la papetière Cascades et le gouvernement du Québec.» Le ministre a précisé que cette initiative conjointe évitera le doublement des coûts, en permettant à la municipalité de traiter ses eaux usées domestiques pour respecter les exigences gouvernementales et la pa-

## RÉSULTATS

**Banco** Tirage du 92-10-19

1	7	9	14	16
23	26	28	29	37
43	46	47	48	51
55	56	63	66	67

Prochain tirage: 92-10-20  
T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## LA QUOTIDIENNE

5 2 3 — 7 9 5 4

**Gagnez**  
1  
bon d'achat de  
**100\$**  
par jour  
(50\$ pour les non-abonnés)  
chez le marchand participant  
de votre choix.  
(voir annonce du samedi)  
**LaTribune**

**CONCOURS «À VOTRE CHOIX»**

Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Code postal: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
 Abonné  
 Non-abonné  
Nom du marchand choisi: \_\_\_\_\_

**CONCOURS «À VOTRE CHOIX»**  
C.P. 2450  
Sherbrooke, Québec  
J1J 4H4

# Petites annonces

Pour mieux vous servir!

Appelez-nous à l'avance, c'est plus simple:

- Commandez votre annonce avant 16 h: elle sera publiée le lendemain.
- Commandez-la entre 16 h 30 et 19 h 30: elle sera publiée le surlendemain.

Notez que seules LES HEURES DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE SONT PROLONGÉES, nos bureaux demeureront toujours ouverts entre 8 h 30 et 16 h 30. Pour une petite annonce qui fait un grand effet!

Nous recevons vos appels du LUNDI au JEUDI de 8 h 30 À 19 h 30

VENREDI, de 8 h 30 à 16 h 30

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30  
\* Avant 16 h 00 pour publication le lendemain (petites annonces seulement)  
Lignes téléphoniques ouvertes jusqu'à 19 h 30 (petites annonces pour le surlendemain)

564-0999

# Élève hospitalisé à cause d'une méningite

□ Une demi-douzaine de cas sans séquelle depuis septembre dans la région de Sherbrooke

Marco FORTIER Rock Forest

Un élève de première année à l'école La Maisonnée de Rock Forest a été hospitalisé hier, souffrant vraisemblablement d'une méningite virale, une maladie relativement fréquente et qui se guérit généralement sans laisser la moindre séquelle.

Il s'agit du «sixième ou septième» cas à survenir dans la région de Sherbrooke depuis septembre. Tous sont aujourd'hui en très bonne forme, fait valoir le médecin coordonnateur en protection de la santé publique au Département de

santé communautaire (DSC) de Sherbrooke, Reno Proulx.

«Il n'y a pas lieu de s'inquiéter», a commenté M. Proulx, joint au téléphone hier en soirée.

Le médecin n'avait pas entendu parler de ce nouveau cas de méningite au moment où on l'a joint. Et c'est une bonne chose, dit-il, car si un cas de méningite plus grave devait survenir, «je serais le premier à le savoir».

Les parents d'élèves fréquentant l'école La Maisonnée, située sur le boulevard Mi-Vallon à Rock Forest, ont malgré tout reçu un avis hier indiquant qu'un écolier de pre-

mière année souffrait d'une méningite virale. L'élève a été incommodé au point d'être hospitalisé, a-t-on appris, mais sa vie ne serait pas en danger.

**Pas d'épidémie**

Les parents de l'école La Maisonnée, et ceux de toutes les écoles de la région, peuvent envoyer leurs enfants en classe sans la moindre inquiétude, assure le médecin responsable de la santé publique. «Il n'y a pas d'épidémie. Les gens n'ont rien à craindre.»

Une méningite virale, de ce type, ne justifie absolument pas qu'il y ait vaccination des élèves de la

Commission scolaire catholique de Sherbrooke ou d'ailleurs. Pas nécessaire non plus de donner des antibiotiques sous forme de comprimés pour prévenir la maladie, dit Reno Proulx.

«Les méningites virales sont fréquentes vers la fin de l'été ou en automne», indique le spécialiste de la santé.

Il existe plusieurs formes de méningite, causées soit par un virus (méningite virale, peu dangereuse) soit par une bactérie (méningite bactérienne, plus sérieuse).

Une jeune Estrienne est décédée l'an dernier des suites d'une méningite bactérienne causée par un «méningocoque», une maladie fort différente des quelques cas déclarés ces dernières semaines en Estrie.

La méningite cause des raideurs à la nuque, des maux de tête et de la fièvre à ceux qui en sont atteints. La meilleure façon de prévenir la maladie est de se laver souvent les mains et d'éviter le contact avec la salive contaminée, dit le médecin Reno Proulx.

La méningite, virale ou bactérienne, peut à la limite causer la mort, ce qui est «très très rare», insiste M. Proulx. La méningite est une maladie à déclaration obligatoire.



## Compromis profitable

Le 26 octobre, nous avons le choix entre deux options fondamentales.

Ou bien, nous votons OUI à l'Entente de Charlottetown et nous mettons fin aux stériles querelles constitutionnelles pour enfin consacrer nos efforts à la création de l'économie et à la relance de l'emploi, en particulier pour les jeunes. A mon avis, cette Entente est une bonne entente, une entente équitable qui permet une plus grande décentralisation en offrant aux provinces des pouvoirs accrus. La meilleure entente jamais obtenue par un premier ministre du Québec.

Le Québec fait partie de la fédération canadienne depuis 125 ans et nous avons toujours entretenu de bonnes relations tant politiques que commerciales avec le reste



Françoise Dunn

du Canada et c'est cette unité, cette harmonie qui fait de nous un des pays les plus stables au monde. Cette stabilité, cette qualité de vie dont nous jouissons, nous l'avons hérité de nos parents, de nos grands-parents et je veux que mes enfants et mes petits-enfants puissent aussi en bénéficier. Nous avons le devoir de leur laisser un pays sans barrières, un pays tolérant et prospère.

Certains, par contre, nous invitent à refuser cette Entente. Je respecte leur opinion mais nous devons réaliser qu'en disant non, nous recommençons ce cercle vicieux des négociations constitutionnelles si coûteux pour le trésor public. Dire non, ce n'est pas la fin du monde, mais c'est se compliquer inutilement la vie et faire éterniser cette instabilité politique si nuisible pour notre économie.

J'invite donc la population de l'Estrie à examiner sérieusement les conséquences d'un vote négatif. Ce n'est pas un hasard si la très grande majorité des femmes et des hommes d'affaires de la région ont pris position pour le OUI. Ces personnes ont négocié des ententes toute leur vie et peuvent apprécier à sa juste valeur l'Entente du 28 août. Ces personnes savent bien qu'une entente, par définition, ne peut être parfaite puisqu'elle est le fruit de compromis. C'est le prix à payer pour vivre en société. Il en est toujours ainsi tant pour les ententes commerciales ou matrimoniales que pour des ententes politiques. Mais ce prix à payer est très largement compensé par les avantages que cette union nous procure.

Ce débat doit être un débat de raison plutôt que de passion. Nous devons examiner les avantages que nous procure notre association avec le reste du Canada mais également analyser les conséquences d'une rupture de la fédération. Le Québec a réussi à se développer de façon exceptionnelle à l'intérieur de ce cadre et les outils supplémentaires que nous offrent cette entente, notamment au chapitre de la formation professionnelle et de perfection de la main-d'oeuvre, nous permettront réellement de contrôler notre avenir. Pour le Québec, pour nos enfants, nous devons voter OUI, le 26 octobre.

Françoise Dunn

## EN BREF

### Débat à Windsor

Carmen Juneau, député péquiste de Johnson, et la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et député de St-François, Monique Gagnon-Stemblay, croiseront le fer ce soir, à 18 h, au Motel 55, dans le cadre d'un débat sur l'entente constitutionnelle qu'organise la Chambre de commerce de Windsor.

### Sondage au Séminaire

Même s'ils ne peuvent voter le 26 octobre, en raison de leur âge, les élèves de 4e secondaire du Séminaire de Sherbrooke ont décidé d'ajouter leur voix dans le dossier référendaire: ils viennent de tenir un sondage auprès des 132 élèves concernés. Et, si 63 pour cent avouent ne pas connaître le contenu de l'entente de Charlottetown, 60 seraient prêts à voter NON, alors que 22 pour cent approuvent et 12 pour cent se disent incédés. Le sondage, qui analyse également les conséquences d'un OUI comme d'un NON (une foule de réponses sont fournies), permet en outre de voir que 47 pour cent des répondants se prononcent en faveur de l'indépendance du Québec, 30 pour cent contre et 23 pour cent sont incédés.

## Le centre commercial en face du Carrefour doit ouvrir en mai

Sherbrooke (DD)

Développements Iberville prévoit inaugurer en mai prochain son projet commercial de 10 millions \$, en face du Carrefour de l'Estrie, à la suite de l'approbation finale de celui-ci par le conseil municipal de Sherbrooke.

Dès l'adoption du règlement d'urbanisme, hier soir, les représentants de la compagnie montréalaise ont signé l'entente avec la Ville et obtenu le permis de construction.

«Le signe ce soir et d'ici deux à trois jours, on donne le contrat», a déclaré Allan W. Hitelman, vice-président de Développements Iberville.

Le conseil avait approuvé il y a un mois l'émission du permis de construction, mais conditionnellement à ce que le promoteur aménage la zone commerciale de façon à limiter l'impact sur le secteur résidentiel contigu, ce qui est maintenant fait.

L'entente met fin à plusieurs mois de pourparlers entre la Ville et le promoteur, qui a menacé à un certain moment de tout laisser tomber en raison des exigences de la Ville, reliées au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le PIIA prévoit notamment une zone tampon entre ce secteur commercial et une zone résidentielle si-

tuée à proximité, de même que des aménagements paysagers.

«C'est un projet qui a connu un long cheminement. Les terrains étaient déjà zonés commercial, mais l'enjeu était de soumettre ces terrains à un PIIA avec des normes d'architecture et d'aménagement», a expliqué le président du comité consultatif d'urbanisme (CCU), Serge Paquin.

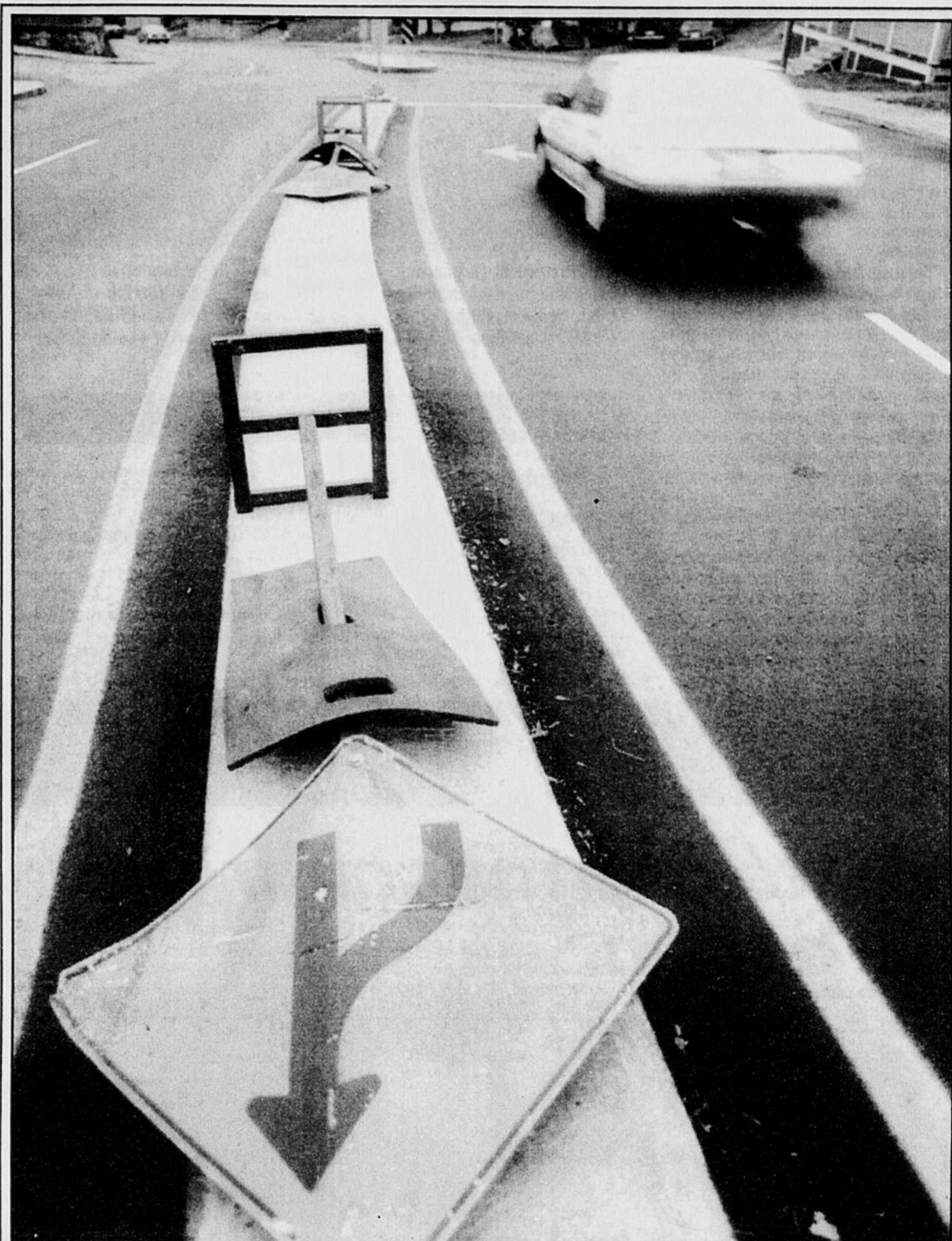
«On en est arrivé à un projet de qualité qui va améliorer le type de projets auxquels on était habitué dans le développement commercial», a-t-il ajouté.

Développements Iberville prévoit la construction d'ici le mois de mai de deux immeubles totalisant 7000 mètres carrés (près de 70 000 pieds carrés), sur un terrain situé au nord du boulevard Portland et à l'est de la rue McCrea (en face du garage Sears).

Le premier, d'une superficie de 5000 mètres carrés, abritera un marché d'alimentation Maxi-Provigo. L'autre fera 2000 mètres carrés et sera subdivisé en plusieurs petits commerces.

Le président du CCU a précisé qu'un seul point reste à être réglé entre la Ville et le promoteur, soit celui d'une entrée par la rue McCrea.

Une fois complété, le nouveau centre commercial donnera du travail à près de 250 personnes, dont bon nombre seront à temps partiel.



La Ville de Sherbrooke réduira la largeur de la bande médiane de la rue King est, à la hauteur de la rue Saint-Jean-Baptiste, afin de redonner des espaces de stationnement aux commerçants et résidents du secteur.

## Fraîchement construite, la bande sera modifiée

□ La Ville cède aux pressions sur King est

Sherbrooke (DD)

Les marchands du secteur de la rue King est, entre Parc et Kennedy, qui réclamaient l'enlèvement de la bande médiane à la hauteur de la rue Saint-Jean-Baptiste, ont en partie gain de cause: la Ville de Sherbrooke réduira la largeur de la structure de béton afin de leur redonner des espaces de stationnement.

«Ils font ça bénévolement. Ça change quoi si ces gens-là ont amené un club de hockey à Sherbrooke?», demande-t-il.

«C'est trop facile d'insinuer des choses, que ceux qui le font le fassent publiquement!», ajoute M. Gervais.

«Il n'y a pas de faveur politique là dedans. Il y avait un besoin pour le hockey et la population répond très bien!», conclut-il.

bande médiane, destinée à faciliter la circulation automobile et à fournir un passage sécuritaire pour les piétons, avait occasionné la disparition de quelques espaces de stationnement le long de la rue King est.

L'ingénieur Claude Cinq-Mars a expliqué aux élus que pour quelques milliers de dollars, il est possible de réduire la largeur de la structure de béton et de redonner par le fait même deux des trois espaces de stationnement disparus.

Il a toutefois averti que cette intervention comporte le risque que les véhicules de grande dimension empiètent sur un refuge pour virage à gauche vers la rue Saint-Jean-Baptiste.

Les conseillers Michel Carrier, Serge Cardin et Conrad Couture ont tous trois plaidé en faveur d'une solution pratique et peu coûteuse, compte tenu que le projet de bande médiane et de feux de circulation, avec achat de terrain, a déjà coûté 200 000 \$ à la Ville.

«Le projet à l'heure actuelle est imparfait, a allégué M. Carrier, en 1991 le but initial était de fournir une traverse pour piétons.»

Les élus ont du même coup rejeté l'idée que la Ville conserve la bande médiane telle quelle mais élargisse la rue King est en rachetant des bandes de terrains, ce qui se serait traduit par des coûts additionnels de 80 000 \$.

## L'entente avec Les Faucons reconduite jusqu'en mai 95

Sherbrooke (DD)

La Ville de Sherbrooke reconduit jusqu'en mai 1995 son entente avec le Club de hockey junior majeur Les Faucons, en vertu de laquelle elle endosse un emprunt de 300 000 \$ contracté par l'équipe, en plus de fournir le Palais des sports.

Un groupe d'investisseurs endossent un autre emprunt au montant de 125 000 \$.

L'accord donne à la Ville un certain contrôle sur les destinées du club, qui s'engage entre autres à lui verser des redevances, en fonction du nombre de spectateurs.

Le Club, qui détient 51 pour cent des actions de la compagnie propriétaire de la franchise de hockey, s'engage à ne jamais vendre, céder ou transférer la franchise sans l'accord de la Ville.

## La CMTS affiche son inquiétude

Sherbrooke

La direction de la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS) s'inquiète pour le maintien des services essentiels, dans l'éventualité d'une grève des chauffeurs qui peut être déclenchée dès 9 h le vendredi 23 octobre.

Dans un communiqué émis hier, le président de la CMTS a déploré la décision syndicale de reporter à aujourd'hui ou demain la rencontre de négociation concernant les services essentiels qui était prévue hier.

«La situation actuelle est regrettable. Il est clair, ajoute le président de la CMTS, le conseiller Jean Perrault, que la seule solution viable pour l'avenir du transport en commun à Sherbrooke est le retour à la table de négociation pour discuter des moyens appropriés pour réduire les coûts improductifs et réorganiser l'offre de services afin de permettre à la CMTS d'investir dans le transport en commun et de créer de nouveaux emplois.»

Les chauffeurs s'apprentent à recourir à la grève parce qu'ils refusent carrément la demande patronale à l'effet d'embaucher des chauffeurs à temps partiel, ce qui permettrait une plus grande flexibilité du service.

## L'enregistrement continu abandonné

□ Sherbrooke modifie son utilisation des caméras de police sur Wellington sud

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Le service de police de la Ville de Sherbrooke cessera d'enregistrer de façon continue sur vidéocassettes les images transmises par les caméras de surveillance rue Wellington sud, mais continuera d'avoir recours à cette pratique lorsque les policiers seront témoins de situations à risque ou d'actes criminels.

Ainsi en a ont décidé les membres du conseil municipal, lors de leur rencontre d'hier soir, à la suite du rapport de la Commission d'ac-

cès à l'information selon lequel l'enregistrement sur vidéocassettes des images des caméras n'est pas nécessaire au travail des policiers.

La résolution adoptée hier stipule que la police enregistrera des images «que dans les seules situations où cela s'avère nécessaire pour l'exercice des fonctions et attributions qui lui sont dévolues par la loi», mais ne précise pas comment cela se fera au juste, ni quelles sont les situations où cela sera jugé nécessaire au travail des policiers.

«On va regarder le côté légal et la recommandation (du conseil)»,

explique le directeur du service de police, Léon Paquin.

Invité à préciser comment les policiers détermineront si une situation mérite d'être enregistrée, M. Paquin répond que «mettons que sur Wellington sud il y a une bagarre, ou qu'on voit un jeune et une dame à côté avec un sac».

Un policier sera-t-il affecté en permanence à la console du quartier général où se trouvent les écrans reliés aux caméras?

«Pas plus qu'avant», mentionne M. Paquin.

«Lorsqu'ils ne sont pas occupés, ils peuvent regarder les caméras

plus longtemps et si, par exemple, on voit un attroupement (on va enregistrer)», dit Léon Paquin.

Outre la Commission d'accès à l'information, la Commission des droits de la personne du Québec a indiqué il y a quelques mois que l'enregistrement des images transmises par les caméras constitue une intrusion dans la vie privée des gens.

Un autre organisme, militant celui-là, la Ligue des droits et libertés, juge pour sa part que la simple présence de caméras de la police sur une rue n'a pas sa place dans une société démocratique.

# Les familles de malades psychiatriques se butent à un mur

□ Il fait parfois recourir à un avocat ou aux policiers «pour ouvrir les portes de l'hôpital», déplore Gisèle Verville, présidente de l'APAMM

Lise OUELLETTE Sherbrooke

Depuis que le gouvernement a sorti les malades psychiatriques des hôpitaux, il y a une décennie, les familles qui les ont pris en charge se butent de plus en plus à un mur et doivent même parfois recourir à la loi pour obtenir l'hospitalisation temporaire de leurs malades en crise. C'est désormais la non-institu-



Richard Caron, coordonnateur de la campagne

tionnalisation qui donne lieu à des abus.

Voilà du moins le témoignage livré hier par Gisèle Verville et André Forest, respectivement présidente et directeur de l'Association des parents et amis des malades mentaux (APAMM) de l'Estrie, au cours d'une brève entrevue à l'issue du lancement de la campagne de financement de la Fondation québécoise des maladies mentales.

L'APAMM venait tout juste de recevoir un prix de 5000 \$ de la Fondation pour la qualité de ses services. De son côté, l'APAMM de Granby a mérité un prix de 2000 \$ afin de soutenir son développement amorcé il y a deux ans seulement.

## Familles mieux reconnues

Certes, affirment encore Mme Verville et M. Forest, les personnes atteintes de troubles psychiatriques ainsi que leurs proches peuvent compter sur un plus grand nombre d'organismes privés, lesquels peuvent oeuvrer davantage en coordination avec les services publics.

«On reconnaît de plus en plus le besoin d'information et de support des familles. Auparavant, elles étaient perçues comme la cause de la maladie alors qu'aujourd'hui, elles sont considérées comme des partenaires», fait valoir M. Forest.

«Mais, reprend Mme Verville, même si les familles ne font pas de 'dumping' de leurs malades dans les salles d'urgence, même si elles vont au bout de leur patience et de leurs possibilités avant de demander l'hospitalisation, elles se butent à un mur».

«Aujourd'hui, il faut que la personne soit dangereuse pour elle ou pour autrui et le fardeau de la preuve incombe à la famille qui doit parfois recourir aux services d'un avocat et aux policiers pour ouvrir les portes de l'hôpital», poursuit la présidente.

Tout en admettant que la cause d'une telle situation tient en partie au fait que les départements de psychiatrie ne chôment pas, M. Forest croit plutôt que les abus de la non-institutionnalisation tiennent davantage à «la pensée dominante chez les professionnels à l'effet d'hospitaliser le moins possible».

«Et ce sont les familles qui en payent le dur prix», renchérit Mme Verville.

## Objectif de 20 000 \$

Quant à la conférence de presse convoquée par la Fondation québécoise des maladies mentales, dirigée par Lina Dessureault, et les Caisses d'économie de l'Estrie, présidées par Richard Caron, elle a



Lina Dessureault (à gauche), directrice générale de la Fondation québécoise pour les maladies mentales, remet à Gisèle Verville et André Forest, respectivement présidente et directeur de l'APAMM-Estrie, le prix de 5000 \$ attribué à l'organisme communautaire pour la qualité de ses services.

## FAITS DIVERS

### □ Début de semaine pénible

Sherbrooke — L'entrée au travail a pris une tournure pénible, hier, pour le personnel d'une imprimerie, rue Alexandre, à Sherbrooke, où des individus ont causé des dommages de plusieurs milliers de dollars.

L'introduction avec effraction et le vandalisme ont été constatés vers 7 h 45, hier.

On ignore la valeur des biens volés de même que le montant exact des dommages causés à diverses pièces d'équipement. Les délits ont été commis entre 16 h dimanche et 7 h 40, hier.

### □ Un constat guère plus agréable

Pour un automobiliste, la sortie de son domicile l'a amené à un constat guère plus agréable, hier matin.

La Ford Probe 1989 qu'il avait stationnée pour la nuit, rue Méry, dans le quartier nord, avait disparu.

permis d'apprendre que la levée de fonds 1992, dans la région, vise un objectif de 20 000 \$.

Pour l'atteindre, des marchetons commandités se dérouleront demain (mercredi), dans de nombreux milieux de travail, entre 12 h 30 et 12 h 45. Des marraines et parrains d'honneur tels que les Sylvie Daigle, Annie Perreault, Jean-Pierre Duplantie et Gérard Mercier, se rendront dans divers lieux pour encourager les participants.

Par ailleurs, la clôture de la campagne financière donnera aussi lieu à un marcheton, le 18 novembre, au Centre communautaire de Fleurimont. Un souper «Rendez-vous des personnalités» suivra et rendra particulièrement hommage aux athlètes sherbrookoises Perreault et Daigle.

Parallèlement, dans le but de s'attaquer aux préjugés face à la maladie mentale, des pauses-informations seront à l'affiche également dans les milieux de travail.

«Ces maladies coûtent annuellement 44 millions \$ au monde du travail, sans compter le milliard de dollars que débourse Québec en soins», a relevé Richard Caron pour expliquer l'implication des Caisses d'économie.

La valeur du véhicule est estimée à plus de 12 000 \$.

Les policiers municipaux ont constaté un autre vol de véhicule, dans le même quartier, celui-là après la commission d'un cambriolage dans un appartement, rue Malouin.

Les cambrioleurs, après avoir mis la main sur divers articles, ont ramassé la clé du véhicule de la victime pour emporter les biens volés et fuir les lieux.

### □ Pas moins de 20 vols

On ne peut évidemment consoler les victimes de délits criminels en commentant qu'elles ne sont pas les seules, mais les statistiques de la dernière fin de semaine démontrent que l'ardeur des cambrioleurs n'a pas fléchi.

Pas moins d'une vingtaine d'introductions avec effraction et vols ont été commis sur le territoire de la Police municipale de Sherbrooke, samedi et dimanche.

On ne possède pour le moment que 13 montants préliminaires sur 20 et la note s'élève déjà à plus de 22 000 \$ en biens volés.

### □ Deux de moins... pour quelques heures

La leur vacillante, apparue un court moment au bout du tunnel de la criminalité, s'est manifestée en soirée de dimanche... avec l'arrestation de deux suspects de vol avec effraction.

Une information a mené les patrouilleurs, rue Goupil, dans l'est de Sherbrooke, où ils ont surpris un individu de 25 ans et un adolescent de 17 ans en pleine besogne de cambriolage.

Ils n'ont eu que le temps de déplacer les objets convoités dans le domicile visité et d'emporter une télécommande de téléviseur.

Ce furent là des indices suffisants pour les coffrer pour la nuit en vue de leur comparution devant un juge de la Cour du Québec. On peut présumer qu'ils seront ou plutôt ont été retirés de la circulation pour quelques heures seulement.

### □ Arrêté pour être sorti par l'entrée

Un automobiliste de 23 ans, de Sherbrooke, a été appréhendé vers 3 h, hier, pour avoir confondu volontairement ou non l'entrée et la sortie d'un parc de stationnement.

Au lieu de quitter le parc du côté de la rue Dépôt, il est revenu vers la ruelle Therrien, dans le centre-ville de Sherbrooke, où il est en quelque sorte tombé dans la gueule du loup.

C'est qu'outre cette erreur de parcours, le jeune conducteur dégageait ce que l'on nomme dans la littérature policière «une haleine de boisson».

L'alcootest l'a trahi à la limite: 100 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang. Un ou deux milligrammes de moins, il s'en sortait... par la bonne sortie cette fois.

**SECOURS-AMITIÉ**  
(ESTRIE)

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler: A Secours-Amitié, il y a quelqu'un pour t'écouter.

Une ligne d'écoute...  
Poste d'écoute  
Appels locaux:  
**564-2323**

Appels provenant de  
tous les autres endroits:  
Aucun frais. Composez  
**1-800-667-3841**  
24 heures / 7 jours

38269

## On a inventé une machine à faire du bacon.

Le temps, c'est de l'argent. Voici donc le tout premier copieur doublé d'un télécopieur: de quoi obtenir le meilleur des deux mondes en n'investissant que dans un seul appareil. Côté copieur, il vous offre un véritable centre de production de documents. Quant à sa fonction télécopieur, elle vous permet de

composer votre numéro, d'enregistrer votre document à l'aide du scanner et de repartir immédiatement vers votre bureau. Avec le Xerox 3010 Éditeur, fini le temps perdu.

Cet appareil est une des nombreuses solutions que les gens de Xerox vous offrent pour mieux gérer votre

temps de travail. Pour en connaître plus sur les solutions Xerox ainsi que sur notre garantie de satisfaction totale, communiquez avec un de nos conseillers en composant le (514) 939-5802 ou le 1 800 661-7111.

**Xerox**  
Les gens de documents.



Le nouveau copieur-télécopieur 3010 Éditeur

# Arbres abattus pour rien près du chemin Shuttleworth?

□ Un couple d'avocats montréalais, possédant une propriété à Austin, sert une mise en demeure au ministère des Transports

Gilles DALLAIRE Austin

Lucie Fournier et André Lapointe sont avocats. Ils exercent leur profession à Montréal.

Voilà six ans, ils ont acheté, chemin Shuttleworth, à Austin, une immense propriété où ils passent leurs fins de semaine et leurs vacances. Ils adorent l'endroit: les voisins ne leur marchent pas sur les pieds; il passe très peu d'automobiles et de camions; leur maison, construite sur une butte, domine une vallée tapissée de feuillus d'où émergent de place en place des îlots de conifères qui se fond dans le lointain avec le lac Memphrémagog; pour tout dire, l'endroit rêvé pour se gorger d'air pur, refaire le plein d'énergie après une dure semaine de travail et se retrouver.

Il y a une dizaine de jours, Lucie Fournier et André Lapointe ont eu, à leur retour de Montréal, la désagréable surprise de constater que, sur une bonne partie de la largeur de leur propriété, il ne restait debout plus un seul des arbres bordant le côté du chemin Shuttleworth opposé à leur maison.

Un voisin leur a appris qu'ils avaient été abattus par des employés d'Excavation Réal Barrette, entreprise chargée par le ministère des Transports de l'exécution de travaux d'entretien réclamés depuis plusieurs années par la municipalité d'Austin qui, l'an prochain, se

verra retenir la charge et le coût de l'entretien du chemin Shuttleworth et de plusieurs autres chemins considérés d'intérêt local.

Ainsi que le lui avait demandé le ministère des Transports, Excavation Réal Barrette avait fait du bon travail et avait laissé l'endroit dans un état de propreté irréprochable. Des fossés profonds avaient été creusés afin de faciliter le drainage de la chaussée, une épaisse couche de gravier avait été épanchée, les arbres abattus avaient été enlevés, les souches avaient été arrachées et enlevées elles aussi. Seules de petites branches oubliées ici et là rappelaient qu'il y avait déjà eu des arbres en bordure du côté nord du chemin Shuttleworth.

Lucie Fournier et André Lapointe sont en colère. Selon eux, il n'était pas du tout nécessaire de creuser des fossés devant leur maison ni, par conséquent, d'abattre ces arbres.

"Notre propriété occupe un des points les plus élevés du chemin Shuttleworth et il ne s'accumule pas d'eau sur la route à sa hauteur. Les eaux de ruissellement suivent une pente naturelle", affirme Lucie Fournier qui déplore qu'on ait abattu des arbres d'une cinquantaine d'années qui ne nuisaient aucunement à l'écoulement des eaux de ruissellement et qu'on ait, par le fait même, enlevé et son cachet et sa fraîcheur à un tronçon du chemin.



Photo La Tribune par Gilles Dallaire  
Avant que des travaux d'entretien ne soient exécutés par Excavation Réal Barrette, le côté nord du chemin Shuttleworth était bordé d'arbres, comme le côté sud, à la hauteur de la propriété de Lucie Fournier et d'André Lapointe.

Tout en concédant que la plupart des arbres abattus, des érables, des frênes et des merisiers dont plusieurs avaient un diamètre d'une vingtaine de pouces, précise-t-elle, poussaient dans l'emprise du chemin, elle se dit convaincue que certains ont été abattus en dehors de l'emprise.

"Il va falloir des années et des

années pour le côté du chemin opposé à notre maison ait l'apparence qu'il avait avant ce massacre", ajoute-t-elle tout en soulignant qu'André Lapointe et elle entretenaient les arbres et les fossés devant leur propriété depuis qu'ils ont un pied-à-terre à Austin et qu'ils auraient continué à le faire sans exiger quoi que ce soit en retour.

Elle soutient que l'abattage des arbres a fait perdre à André Lapointe et à elle une partie de l'intimité qu'ils avaient trouvée à Austin. "Il y a, en contrebas du chemin, un petit étang où nous allons nous tremper les pieds de temps à autre. Il était dissimulé par les arbres. Maintenant, n'importe qui peut le voir et nous voir du chemin.

Nous ne nous sentons plus tout à fait chez nous", explique-t-elle.

Même s'ils savent fort bien que le ministère des Transports ne peut pas replanter les arbres abattus pour l'excellente raison qu'ils ont été transportés à un dépotoir ou transformés en bois de chauffage, ils n'ont pas du tout l'intention de faire comme s'il ne s'était rien passé. Ils ont sommé le ministère de faire quelque chose et l'ont informé de leur intention de réclamer un dédommagement pour le préjudice subi. Leur mise en demeure fait l'objet d'une étude de la part du contentieux du ministère.

M. Jean-Claude Lacroix, chef de la division de l'entretien dans le district de Sherbrooke du ministère, a refusé de faire quelque commentaire que ce soit sur la démarche de Lucie Fournier et d'André Lapointe. Il s'est contenté de dire que les travaux ont été exécutés comme ils devaient l'être pour empêcher la détérioration du chemin Shuttleworth, qu'aucun arbre n'a été abattu en dehors de l'emprise du chemin, que les arbres coupés étaient tous de jeunes arbres à l'exception d'un qui était arrivé à sa maturité et qui a dû être abattu parce qu'il aurait éventuellement pu constituer un danger et qu'à sa connaissance personne ne s'est approprié les arbres abattus qui ont été transportés à un dépotoir avec le mort-terrain pris dans les fossés.

## La MRC de Memphrémagog engage une nouvelle firme d'évaluateurs

Magog

La municipalité régionale de comté de Memphrémagog a confié pour une période de six ans qui prendra fin le 31 décembre 1998 l'évaluation des immeubles et des terrains inventoriés sur son territoire à Beaulieu, Coutu, Bélanger.

En portant son choix sur cette firme d'évaluateurs conseils des Laurentides dont les services ont récemment été retenus par la municipalité régionale de comté d'Acton, elle a mis fin aux relations

qu'elle entretenait depuis huit ans avec Morin, Roy, Désilets & Associés.

Des relations assez tendues, tout particulièrement depuis deux ans: des maires, l'ancien maire d'Omerville, M. Henri Trudel, l'ancienne mairesse de St-Etienne-de-Bolton, Mme Aline Dupaul, le maire d'Ogden, M. Philip Wood, entre autres, ont critiqué, Mme Dupaul et M. Wood, en termes polis, M. Trudel, en termes crus, la qualité du travail de Morin, Roy, Désilets & Associés. Son critique le plus virulent a toutefois été le maire de Stukely-

Sud, M. Pierre Riverin, qui a persuadé la municipalité régionale de comté de commander à ses conseillers juridiques une enquête sur le travail exécuté dans sa municipalité par Morin, Roy, Désilets & Associés. Les conclusions de l'enquête menée par l'étude légale Monty, Coulombe n'ont pas été rendues publiques. M. Riverin tenait les évaluateurs partiellement responsables de la baisse de 6 millions \$ subie par la valeur des biens-fonds inventoriés à Stukely-Sud à la suite de décisions rendues par le Bureau de révision de l'évaluation fonciè-

re. C'est d'ailleurs lui qui, après avoir lancé une dernière volée de flèches à Morin, Roy, Désilets & Associés, a proposé que les services de Beaulieu, Coutu, Bélanger soient retenus.

Selon le préfet, M. Roger Nicolet, la municipalité régionale de comté prévoit dépenser de 1,8 million \$ à 2 millions \$ pour l'évaluation au cours des six prochaines années.

Sept firmes d'évaluateurs conseils, dont Morin, Roy, Désilets & Associés, ont présenté des soumissions en réponse à l'appel d'offres.

### Attaqué au couteau

Ascot

Un jeune de 15 ans a reçu un coup de couteau au visage qui a nécessité sept points de suture, hier soir, à Ascot.

Le garçon a été interpellé par trois individus dans la cour d'un immeuble à logements d'Ascot, a indiqué Peter Martin de Métro-Police. Ils lui ont demandé s'il connaissait un certain individu, et devant son manque de coopération, l'un d'eux lui a appliqué un coup de couteau.

Apparemment, la victime n'avait jamais vu ses assaillants, qui ont pris la fuite après l'altercation. Le tout est survenu vers 17 h 15.

### Shaker en liberté provisoire

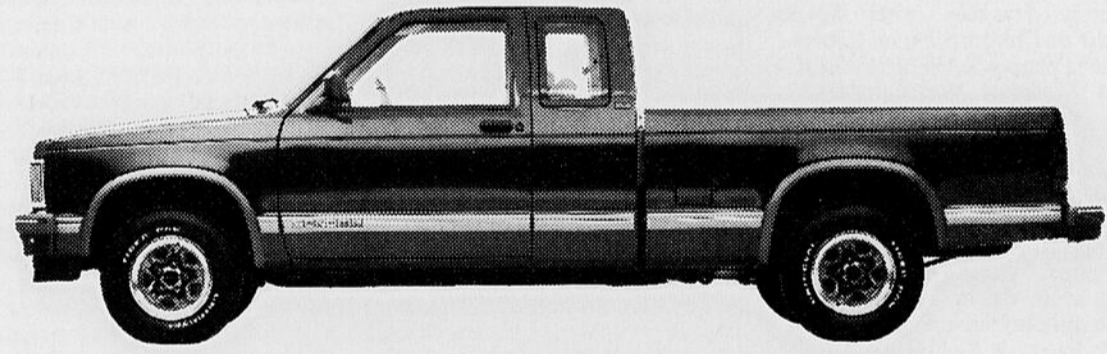
Sherbrooke

Jean-Sylvain Shaker, âgé de 22 ans, a pu reprendre sa liberté provisoire sous conditions en attendant d'être jugé en marge d'un vol qualifié commis dimanche matin, dans un poste d'essence-accommodation à Deauville.

Il avait été traduit hier devant le juge Gérald Desmarais de la Cour du Québec.

Le prévenu, représenté par Me Peter Downey, a dû prendre l'engagement de ne pas consommer de boisson alcoolisée, de se soumettre à un couvre-feu et de ne pas fréquenter de personnes hypothéquées d'un dossier judiciaire.

## IL RÉSISTE



GMC SONOMA 1993 CABINE ALLONGÉE

- MOTEUR 6 CYLINDRES, 2.8 L À INJECTION ÉLECTRONIQUE
- BOÎTE MANUELLE 5 VITESSES AVEC SURMULTIPLIÉE
- FREINS ANTIBLOCAGE (ABS) AUX ROUES ARRIÈRE
- RADIOCASSETTE AM-FM STÉRÉO†
- ROUES TYPE «RALLYE»†
- STRAPONTINS (SIÈGES ARRIÈRE)†
- PARE-CHOC ARRIÈRE AVEC MARCHEPIED†
- CHAUFFE-MOTEUR†
- INTÉRIEUR EN TISSU†
- CONSOLE CENTRALE†
- FENÊTRES ARRIÈRE PIVOTANTES†
- GARANTIE GM TOTAL <sup>MC</sup> 3 ANS OU 60 000 KM SANS FRANCHISE\*\*\*

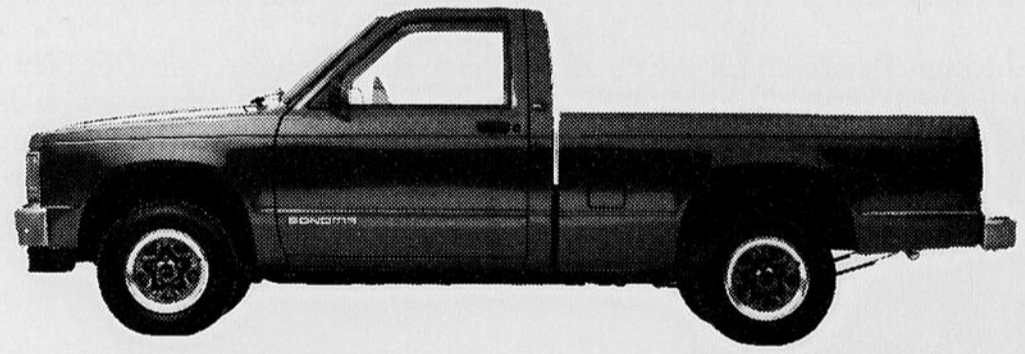
MAIS ON N'Y RÉSISTE PAS

11 493 \$\*



\*Taxes et transport en sus. Tous les rabais GM sont inclus. Offre d'une durée limitée réservée aux particuliers et applicable aux véhicules neufs 1993 en stock. \*\*L'assistance routière GMC est offerte sur les modèles GMC 1993. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. \*\*\*Selon la première éventualité. † Équipements optionnels inclus pour un temps limité. Détails chez votre concessionnaire GMC. Association des concessionnaires Pontiac Buick de Sherbrooke inc.

## IL RÉSISTE



GMC SONOMA 1993 CABINE RÉGULIÈRE

- MOTEUR 4 CYLINDRES, 2.5 L À INJECTION ÉLECTRONIQUE
- BOÎTE MANUELLE 5 VITESSES AVEC SURMULTIPLIÉE
- FREINS ANTIBLOCAGE (ABS) AUX ROUES ARRIÈRE
- SUSPENSION AVANT À ROUES INDÉPENDANTES
- RADIOCASSETTE AM-FM STÉRÉO†
- ROUES TYPE «RALLYE»†
- PARE-CHOC ARRIÈRE AVEC MARCHEPIED†
- CHAUFFE-MOTEUR†
- INTÉRIEUR EN TISSU†
- GARANTIE GM TOTAL <sup>MC</sup> 3 ANS OU 60 000 KM SANS FRANCHISE\*\*\*

MAIS ON N'Y RÉSISTE PAS

8 493 \$\*



\*Taxes et transport en sus. Tous les rabais GM sont inclus. Offre d'une durée limitée réservée aux particuliers et applicable aux véhicules neufs 1993 en stock. \*\*L'assistance routière GMC est offerte sur les modèles GMC 1993. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. \*\*\*Selon la première éventualité. † Équipements optionnels inclus pour un temps limité. Détails chez votre concessionnaire GMC. Association des concessionnaires Pontiac Buick de Sherbrooke inc.

# Éditorial

## Pour une fonction publique partisane?

Roch BILODEAU

Depuis que le Canada s'est donné une Charte des droits et libertés, le pouvoir judiciaire inquiète et dérange; on parle du «gouvernement des juges». Le dossier confidentiel que le magazine l'Actualité vient de publier, et surtout certaines réactions qu'il suscite, montrent qu'il faudrait peut-être se préoccuper également du pouvoir des fonctionnaires; ou en tout cas, de celui qu'on semble prêt à leur reconnaître.

Bien sûr, rien ne prouve encore que ce sont des fonctionnaires qui ont eux-mêmes «coulé» les documents confidentiels sur les négociations constitutionnelles. Le ministre Rémillard a ordonné une enquête à l'intérieur de son ministère, et on verra la suite. Mais on peut d'ores et déjà constater jusqu'à quel extrême la ferveur politique conduit parfois. Il y a d'abord certains commentaires que tout le monde a pu entendre ici et là, dans les conversations, sur les lignes ouvertes de la radio, etc. et qui se résument à ceci: «Ces fonctionnaires-là ont bien fait, ils ont rendu un service à la population».

Le raisonnement est renversant. Au-delà de toute la question constitutionnelle et peu importe l'option que l'on privilégie, on devrait en effet comprendre que notre système politique serait terriblement menacé si les fonctionnaires agissaient sur une base partisane; et cela, d'autant plus dans le cadre d'une campagne électorale ou référendaire, bien entendu. Accepter que des membres de la fonction publique se servent de leur position et des informations dont ils disposent pour influencer sur un débat politique, c'est accorder un pouvoir illégitime et anormal à des non-élus qui n'ont aucun compte à rendre à l'électorat.

Et il y a plus: un gouvernement ne pourrait pas fonctionner efficacement sans la solidarité et la neutralité de son personnel. D'accord, les membres de la fonction publique jouissent des mêmes droits que tous les autres citoyens; ce qui signifie qu'ils peuvent évidemment voter selon leurs propres convictions. Mais il y a aussi le devoir qui leur incombe: la place centrale qu'ils occupent dans les affaires publiques exige d'eux une totale «soumission» aux objectifs du gouvernement, sinon tout le processus de décision s'en trouverait déséquilibré.

Que certains citoyens ne soient pas tout à fait conscients de ces dangers, c'est dommage mais peut-être compréhensible. Ce qui est beaucoup plus troublant, c'est que Jacques Parizeau, lui, semble ne voir aucun problème dans cette situation, et même qu'au contraire, il s'en réjouisse. Dans la stricte perspective de la campagne actuelle, certains y verront évidemment une certaine logique en se disant que c'est de bonne guerre. Mais le chef du Non est également chef de l'Opposition officielle et donc aspirant au poste de premier ministre.

Alors, que penser de son attitude? M. Parizeau appuie-t-il un tel comportement de la part des fonctionnaires? Trouve-t-il légitime et normal que des serviteurs de l'État puissent soudainement intervenir dans un débat politique? Comme chef de gouvernement, tolérerait-il que des membres de la fonction publique agissent de façon à compromettre ses propres politiques ou à attaquer ses propres positions?

Non, Jacques Parizeau, lui-même ancien haut fonctionnaire, sait très bien où se situent les limites nécessaires de la fonction publique. Alors, pourquoi ne dénonce-t-il pas un geste qui pourrait constituer un dangereux précédent? Parce que le résultat lui profite, évidemment; et c'est peut-être naïf d'espérer autre chose. N'empêche, de très importants principes sont en cause, et c'est inquiétant de voir qu'on est prêt à la ignorer aussi aisément quand «la cause» l'exige.

### COUP D'OEIL

#### Procès écologique

SEVILLE, Espagne (Reuter)

Le plus important procès pour crimes écologiques qu'ait connu l'Espagne s'est ouvert lundi avec dans le box des accusés 34 personnes jugées pour avoir empoisonné avec des pesticides interdits plus de 20 000 oiseaux du parc national de Donana, en Andalousie. Parmi elles figurent le directeur

général de l'Agriculture et le chef du service de Protection des végétaux du gouvernement andalou, 30 producteurs de riz et deux vendeurs de produits chimiques.

Les faits remontent à l'été 1986. De 20 000 à 25 000 oiseaux, dont de nombreuses espèces protégées ou en voie de disparition, sont morts après avoir ingurgité des pesticides. Le parc naturel de Donana, à environ 50 km au sud de Séville, se

trouve sur la côte atlantique à l'embouchure du Guadalquivir.

La Commission européenne avait ouvert une enquête il y a deux ans sur plainte de sociétés d'ornithologues. Un groupe andalou d'écologistes et le Groupe de coordination de la Défense de l'oiseau réclament une peine de prison d'un an et 140 millions de pesetas (1,5 million\$ CAN) de dommages pour la fondation du parc.

### ANALYSE

## Montréal et la campagne référendaire

Par Lia LEVESQUE MONTREAL (PC)

Pour comprendre le caractère distinct de la campagne référendaire à Montréal, il faut voir ces messages des camps du Oui et Non rédigés en chinois, en italien, en espagnol.

La région métropolitaine de Montréal constitue certes le plat de résistance de la campagne référendaire, et ce non seulement à cause de son poids démographique — elle compte plus de la moitié des 4,680 000 électeurs inscrits —, mais aussi à cause de la diversité de sa clientèle.

Des sondages l'ont d'ailleurs confirmé: lorsque le Non était solidement en avance partout au Québec, il était nez-à-nez avec le Oui dans la région métropolitaine.

C'est sans doute pour ces raisons que les deux camps vont y concentrer en bonne partie leur

campagne pour les jours qui restent.

Le Montréal métropolitain présente un visage différent du reste de la province. Les personnes de plus de 60 ans y seraient deux fois plus nombreuses que la moyenne provinciale. Les étudiants en âge de voter sont répartis dans une quarantaine d'institutions d'enseignement. Et, bien sûr, les anglophones et les représentants des communautés culturelles y sont nombreux.

Les camps du Oui et du Non ont fait traduire des dépliants dans une dizaine de langues pour rejoindre les électeurs des différentes communautés linguistiques.

Toutefois, comme il s'agit d'un référendum et non d'une élection, il s'agit de gagner des votes, et non des circonscriptions. Ainsi, la forte concentration géographique d'anglophones ou de représentants des communautés culturelles dans certaines circonscriptions aura moins

d'impact que lors d'un scrutin.

M. Fernand Lalonde, l'un des coordonnateurs du Comité du Oui, explique que dans ce contexte «chaque vote compte». «Est-ce que c'est le vote du West Island qui va annuler le vote du Lac St-Jean, ou l'inverse?»

Le Oui sait qu'il reste en terrain fertile chez les personnes âgées, les anglophones et les membres des communautés ethniques. Nos sondages indiquent que les personnes au-dessus de 55 ans, les anglophones et les allophones sont en majorité pour le Oui, concède Fernand Lalonde.

M. Jean-Emmanuel Charlot, qui travaille auprès des communautés culturelles pour le camp du Non, refuse de conclure que ces communautés votent automatiquement pour le Oui. «Ce serait osé de dire ça. Il faudrait le prouver», opine M. Charlot, un conseiller en



### TRIBUNE LIBRE

#### La vraie question

C'est avec la crainte de baisser dans l'estime des gens de mon entourage que j'avoue être d'accord avec monsieur Trudeau sur beaucoup de points de vue. Notamment, lorsqu'il affirme que l'entente de Charlottetown est empreinte de racisme. Cette entente crée toute une série de classes spéciales parmi la population canadienne (autochtones à nation distincte, Québécois à société distincte, sénateurs francophones à majorité double, particule de veto à l'un, rien à l'autre, etc.). En plus d'être à saveur raciste, cette entente si elle est acceptée, transformera les gouvernements canadiens en de lourdes machines parlementaires de type soviétique.

Mais il est rendu un peu tard

pour réaliser dans quel pétrin nos élus nous ont foutus. Ils nous ont engagés dans le tordeur référendaire pour une question stupide. Et dire que toutes les sommes dépensées pour ce référendum auraient été si utiles à la relance de notre économie malade.

Donc, balayons ce référendum au plus vite, et préparons nous pour le vrai référendum, celui qui aurait dû clore la loi 150 avant d'être modifiée par Bourassa.

La question pourrait se poser comme suit:

«Laquelle des deux options constitutionnelles choisissez-vous?»

a) Je désire que le Québec et les Québécois fassent partie du Canada en tant que Canadiens égaux

Jean-Guy Dubuc, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste-adjoint

en tous points aux autres Canadiens.

b) Je désire être citoyen d'un Québec souverain dans une réalité nord-américaine.

La dernière option n'empêcherait pas un éventuel Québec souverain de négocier avec ses voisins, des ententes qui seraient dans l'intérêt mutuel des signataires.

La situation que nous vivons présentement ne fait qu'envenimer les relations entre francophones, anglophones et amérindiens.

Il s'agirait de décider une fois pour toutes, si on embarque ou pas dans la confédération canadienne. Il faudrait cesser de patauger dans l'hypocrisie et cesser notre chantage avec les Canadiens.

Charles Gouin

## Bell et le marché de l'interurbain

Le journaliste Gilles Fisette a publié dans votre édition du 23 septembre un article intitulé «Intertec devance Unitel sur le marché de l'interurbain en Estrie». Certains propos de M. Renaud Richard d'Intertec, cités dans cet article, doivent être rectifiés.

Contrairement à ce que prétend M. Richard, Bell n'a accordé aucun droit à cette compagnie canadienne, dont Intertec dit être la filiale, pour vendre des services interurbains. Cette entreprise fait simplement de la revente, c'est-à-dire qu'elle loue un certain nombre de lignes de Bell ou de d'autres compagnies de télécommunications qu'elle obtient au prix du gros, et donc à rabais, et qu'elle revend ensuite aux clients au prix de détail. Cette forme de revente a été autorisée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes en printemps 1990.

Pour sa part, Intertec agit comme agent pour promouvoir les services d'un revendeur de l'ouest canadien dans la région de l'Estrie, compte tenu que ce dernier n'a pas de bureau au Québec. Autrement dit, il s'agit d'un sous-traitant qui ajoute un maillon de plus dans la

chaîne.

Par ailleurs, M. Richard affirmait que l'équipement qui permettait aux appels interurbains d'être dirigés vers les lignes louées par le revendeur serait installé par un employé de Bell et que Bell offrirait le service de réparation. Ce qui est faux. C'est au revendeur, ou bien dans ce cas-ci à Intertec, d'installer ce compositeur automatique et d'en assurer le service après-vente.

De plus, contrairement à ce que dit M. Richard, Bell assume elle-même la facturation de ses clients. IBM, la compagnie qui fera ce travail pour Intertec, n'a donc jamais eu à acquitter cette tâche pour Bell. C'est pourquoi nous ne pouvons laisser Intertec mousser sa publicité en utilisant le nom de Bell pour s'assurer la confiance des consommateurs.

Enfin, lorsque Intertec parle de rabais de 30%, il faut savoir que ces réductions sont calculées à partir des tarifs réguliers de Bell. En effet, Bell offre des périodes de tarifs réduits allant jusqu'à 60% les fins de semaine, en plus d'une panoplie de services interurbains à forfait, dont bénéficient déjà de

nombreux clients, et qui permettent de réaliser des économies comparables ou supérieures à celles promises par les revendeurs(...)

C'est pourquoi, bien que certaines personnes trouvent satisfaction en optant pour des revendeurs, Bell invite fortement ses clients à bien se renseigner sur les offres de ces entreprises(...)

Le client devra également demander si son système téléphonique devra être modifié et quel en sera le coût. Comme Intertec est un agent, le client devra savoir à qui s'adresser s'il veut porter plainte. Il devra se renseigner pour savoir qui est ce revendeur pour être assuré de sa viabilité. De plus, le temps nécessaire pour établir une communication interurbaine peut parfois être beaucoup plus long si les lignes louées par le revendeur sont surchargées. Dans certains cas, les revendeurs doivent réacheminer l'excès du trafic par le réseau public de Bell. Ce qui signifie que les appels du client seront facturés au plein tarif de Bell(...)

Danièle Audet  
Chef, Presse et Information  
Bell Québec

leaders du camp du Non comme Jacques Parizeau et Jean Campeau, de même que des professeurs de droit constitutionnel et des économistes ont eu du succès auprès d'assemblées étudiantes.

Même le chef du Reform Party, Preston Manning, faisant campagne pour le Non, est allé courtoiser les étudiants du campus anglophone Loyola de l'Université Concordia, dans l'ouest de Montréal.

Dans le camp du Oui, Fernand Lalonde ne s'estime pas battu pour autant chez les jeunes. «Les étudiants bruyants, ceux qui font du bruit, ceux pour le Non, on les entend beaucoup. Ils sont très nombreux pour le Oui, mais on ne les entend pas. Le Oui a beaucoup d'appui. Je ne sais pas si c'est majoritaire, mais on ne peut pas se fier au bruit qu'on entend.»

Chez les anglophones, le groupe

de pression Alliance Québec s'est prononcé en faveur de l'entente de Charlottetown. Le Parti Egalité, lui, s'est montré divisé.

Toutefois, prédit Fernand Lalonde, cette division interne au PE aura un effet négligeable sur le vote des électeurs anglophones. «Il y a quelques résistances, on le sait, on le lit. Mais ça va être mineur.»

Les principaux maires de la région, quant à eux, sont demeurés discrets dans la campagne.

Sur les balcons et dans les fenêtres des logements, toutefois, plusieurs électeurs affichent leur option. Il en est de même pour les voies d'accès à Montréal, souvent flanquées d'un panneau en bordure de route avec, pas très loin, son concurrent. Les wagons de métro, les flanes d'autobus, avec leur centaine de milliers d'usagers, sont aussi des cibles de choix pour les publicitaires des deux camps.

# Trois policiers de Drummondville exonérés de tout blâme

Gérald PRINCE Drummondville

Trois policiers de la Sûreté de Drummondville viennent d'être exonérés de tout blâme, à la suite de deux décisions du Comité de déontologie policière du Québec, dont La Tribune a obtenu copie.

Le comité, après avoir tenu des audiences, vient à la conclusion que les agents Lauraine Letarte, Pierre Leclerc et Denis Bélanger n'ont commis aucun acte dérogatoire à leur fonction, même si des plaintes avaient été formulées par

des citoyens à leur sujet.

Dans la première cause, les agents Letarte et Leclerc étaient cités devant le Comité pour avoir, selon une plainte d'une automobiliste, abusé de leur pouvoir en l'arrêtant le 31 octobre 1990 et utilisé une force plus grande que nécessaire pour son arrestation.

Après avoir entendu les témoins, les trois commissaires du Comité en viennent à la conclusion que l'automobiliste était effectivement ivre au moment de son arrestation. De plus, les blessures légères qu'elle a subies sont attribuables, selon

eux, non pas aux gestes des policiers, mais à la résistance qu'elle leur a offerte au moment de son arrestation. Pour le Comité, les deux policiers ont même agi conformément à leur mandat en arrêtant la dame, dont le véhicule circulait erratiquement sur la rue Lindsay et en lui passant les menottes quand elle a offert de la résistance.

Quant à l'autre cause, celle impliquant l'agent Denis Bélanger, le Comité ne retient aucun blâme contre lui, non plus, à la suite d'une plainte déposée par un contribuable, selon laquelle le policier

aurait, le 3 novembre 1990, entravé le cours de la justice en ne donnant pas suite à une plainte de délit de fuite d'un contribuable.

Selon le comité, une automobile avait été heurtée par l'arrière par une autre auto, dont le conducteur a pris la fuite. Le premier automobiliste a fait rapport à la police. Le lendemain, le conducteur fautif s'est aussi rendu à la police pour savoir s'il avait été la veille, impliqué dans un accident, dont il ne se souvenait pas, ayant été ivre. L'agent Bélanger, aidé par deux confrères, a dépouillé les rapports de la

veille, mais n'a pas trouvé de délit de fuite.

Le premier automobiliste se plaignait au comité de déontologie policière de ce que l'agent Bélanger n'avait pas donné suite à sa plainte en n'arrêtant pas un suspect qui s'était présenté à lui, empêchant ainsi la justice de suivre son cours.

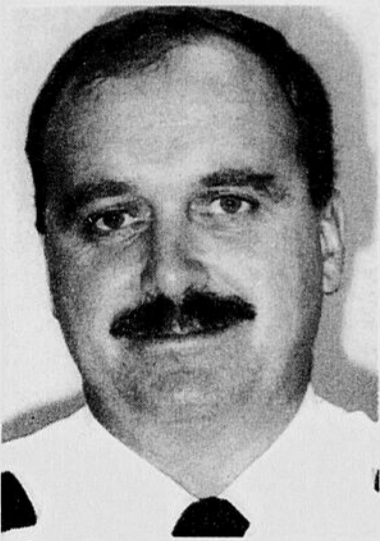
Pour le Comité, l'agent Bélanger a procédé avec diligence aux vérifications. S'il n'a pas trouvé trace de l'accident, ce n'est pas à cause de son attitude, notent les commissaires, mais plutôt "du système de

gestion des dossiers d'enquête du corps de police de Drummondville". Le Comité ne peut reprocher à l'agent Bélanger les carences du système de traitement et de classement des dossiers du corps de police, concluent les commissaires, et décide qu'il n'a pas empêché que la justice suive son cours, parce qu'on ne pouvait lui en demander davantage qu'il n'a fait, même si le délit de fuite est resté effectivement impuni.

## Adrien Mercier devient chef de la police de Magog

Magog

Le conseil de ville de Magog a unanimement approuvé hier la promotion de M. Adrien Mercier au poste de directeur de la Sécurité publique.



Adrien Mercier

M. Mercier qui a toujours vécu à Magog est entré au service du corps policier municipal le 24 juillet 1971 et en est devenu membre à part entière le 20 février 1972. D'abord affecté à la patrouille, il a été enquêteur de 1978 à 1980. Après une nouvelle affectation à la patrouille, il a été nommé sergent de gendar-

merie en 1984, il a été nommé directeur adjoint et chef des opérations de la Sécurité publique en 1986. En juin dernier, un mois après la retraite du directeur du service, M. Roland Croteau, qui avait souhaité que son successeur soit un de ses subalternes, il a été nommé directeur intérimaire.

M. Mercier, qui touchera un traitement annuel de 61 196 \$, a sous ses ordres 62 employés dont 38 policiers-pompier et employés de soutien permanents, 15 pompiers volontaires et six brigadiers scolaires. Il gère un budget annuel de 2,5 millions \$.

## L'usine de ferrochrome et ses 150 emplois pourrait échapper à l'Amiante et aller à Tracy

Maurice CLOUTIER Coleraine

La région de l'Amiante risque de voir la future usine de ferrochrome de Ressources minières Coleraine et ses 150 emplois potentiels lui glisser des doigts au profit de Tracy.

C'est du moins le sens qu'il faut donner à une déclaration conjointe faite hier par Hydro-Québec et l'entreprise minière à l'effet d'une étude de faisabilité technique et économique sera réalisée sur la pertinence d'installer l'usine de

ferrochrome tout près de l'usine de la compagnie Aciers inoxydables Atlas de Tracy, division de Sammi Atlas.

Le président de Ressources minières Coleraine, Jean Morissette, a assuré à La Tribune hier soir que Coleraine demeure dans la course. Mais il a reconnu que «la décision sera économique». Ainsi, on retiendra le site permettant les coûts de production les plus faibles.

Or, les avantages de Tracy pourraient être de deux niveaux. D'une part, Atlas sera le seul client de la

mine et achètera la production totale de 20 000 tonnes par année. D'autre part, le concentré de chromite de Coleraine doit être mélangé avec du minerai à faible teneur, qui sera importé et arrivera par un port pour donner le mélange de chromite requis pour la transformation en ferrochrome, a précisé M. Morissette.

Le but de l'étude du site de Tracy, qui sera réalisée par la firme d'ingénierie-conseil Sideloy, vise à évaluer, selon le communiqué, «les gains potentiels d'efficacité

énergétique en utilisant le ferrochrome de Coleraine en fusion (dans une usine tout près de l'autre à Tracy) plutôt que solide pour la fabrication d'acier inoxydable à l'usine de Sammi Atlas.»

**100 emplois au moins**

Peu importe la décision finale pour l'usine, qui viendra au printemps 1993, M. Morissette a rappelé que l'exploitation du gisement et du concentrateur fournira à tout le moins une centaine d'emplois à Coleraine. Ce serait 250 avec l'usine.

ENCORE UNE FOIS, C'EST LE TEMPS DES

# Obligations d'épargne du Canada

*C'est le temps de la récolte. C'est aussi le temps de prévoir et de rassembler vos économies pour acheter des Obligations d'épargne du Canada.*

*Mais hâtez-vous, car les nouvelles obligations ne sont en vente à leur valeur nominale que du lundi 19 octobre au lundi 2 novembre. Vous pouvez acheter vos Obligations d'épargne du Canada à votre institution financière. Assurez-vous d'acheter les vôtres avant qu'il soit trop tard. Vous pouvez dater votre paiement du 2 novembre.*

VOICI SIX BONNES RAISONS D'ACHETER :

- SÛRES.** Les Obligations d'épargne du Canada sont entièrement garanties par le gouvernement du Canada.
- ENCAISSABLES EN TOUT TEMPS.** Les Obligations d'épargne du Canada peuvent être encaissées en tout temps; vous avez donc toujours accès à votre argent.
- TAUX D'INTÉRÊT CONCURRENTIEL.** Les nouvelles Obligations d'épargne du Canada offrent un taux d'intérêt concurrentiel de 6% la première année. Pour chacune des onze années suivantes jusqu'à l'échéance, le taux d'intérêt annuel de ces obligations sera annoncé au moment du lancement de la nouvelle émission.
- DEUX TYPES D'OBLIGATIONS.** Quand vous optez pour les obligations à intérêt composé, l'intérêt est réinvesti automatiquement. Si vous choisissez les obligations à intérêt régulier, l'intérêt vous sera payé le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.
- À PARTIR DE SEULEMENT 100 \$.** Les obligations à intérêt composé sont offertes à partir de coupures de 100 \$, tandis que les obligations à intérêt régulier le sont en coupures minimales de 300 \$. Cette année, la limite d'achat personnelle est augmentée à 100 000 \$.
- LES ACHETER... RIEN DE PLUS FACILE!** Les obligations sont offertes dans tout le pays. Achetez les vôtres à votre institution financière.

**TAUX DES ÉMISSIONS EN COURS.** Les six dernières émissions d'Obligations d'épargne du Canada, datées de 1986 à 1991 (émissions S41 à S46 inclusivement), rapporteront elles aussi 6% pour l'année débutant le 1<sup>er</sup> novembre 1992.

**LES OBLIGATIONS DE 1985 (ÉMISSION S40) ARRIVENT À ÉCHÉANCE CETTE ANNÉE.**

Les obligations de 1985 (émission S40) arrivent à échéance le 1<sup>er</sup> novembre 1992 et ne rapporteront plus d'intérêt après cette date. Pensez donc dès maintenant à réinvestir dans la nouvelle émission.

**6%**  
LA  
PREMIÈRE  
ANNÉE

**DES DISPOSITIONS SPÉCIALES PERMETTENT DE RÉINVESTIR FACILEMENT.** Présentez tout simplement vos obligations de l'émission S40 à votre institution financière entre le 19 octobre et le 2 novembre.

Toutes les formalités seront alors effectuées pour vous et le transfert de fonds se fera automatiquement le lundi 2 novembre. Votre argent continuera donc à fructifier sans interruption.

**HÂTEZ-VOUS!** N'oubliez pas que le dernier jour pour acheter vos obligations à leur valeur nominale est le lundi 2 novembre. La vente d'obligations peut toutefois être interrompue en tout temps.

*Vous pouvez obtenir tous les détails là où les Obligations d'épargne du Canada sont en vente.*



### EN BREF

#### Élections au syndicat de Domtar

Émilien Dubreuil et Sylvain Coriveau ont été élus respectivement au poste de président et de secrétaire-trésorier du Syndicat des travailleurs du papier de Windsor. Deux nouvelles figures font quant à elles apparition à l'exécutif, soit Mario Dorval, représentant des départements de finition et d'expédition, ainsi que Maurice Houde, élu par acclamation au poste de représentant de la pulperie, de la cour à bois, de l'équipe extérieure et du département de vapeur-récupération.

À l'exécutif 92-93 du STPPW, on retrouve également les Jean-Pierre Bibeau, vice-président, Marin Lussier, représentant des machines à papier et de la préparation de la pâte, ainsi que Anthony Jones pour l'équipe extérieure. Ces trois postes viendront en élections l'année prochaine.

Notons finalement que Philippe Drapeau occupe toujours le poste d'agent de santé et sécurité au travail.

#### Relations de travail qui impressionnent

Asbestos (MM) — Le ministre du Travail du Québec et député de Ste-Anne, Norman Cherry, est impressionné par les relations de travail à la mine J.M. Asbestos.

«C'est l'une des plus grosses coopératives de travailleurs au Québec et on ressent très bien que les employés et les employeurs ont des relations particulières. Ce n'est pas tous les jours qu'on a l'occasion de visiter une entreprise en compagnie du président du syndicat et du président de la compagnie», a-t-il noté.

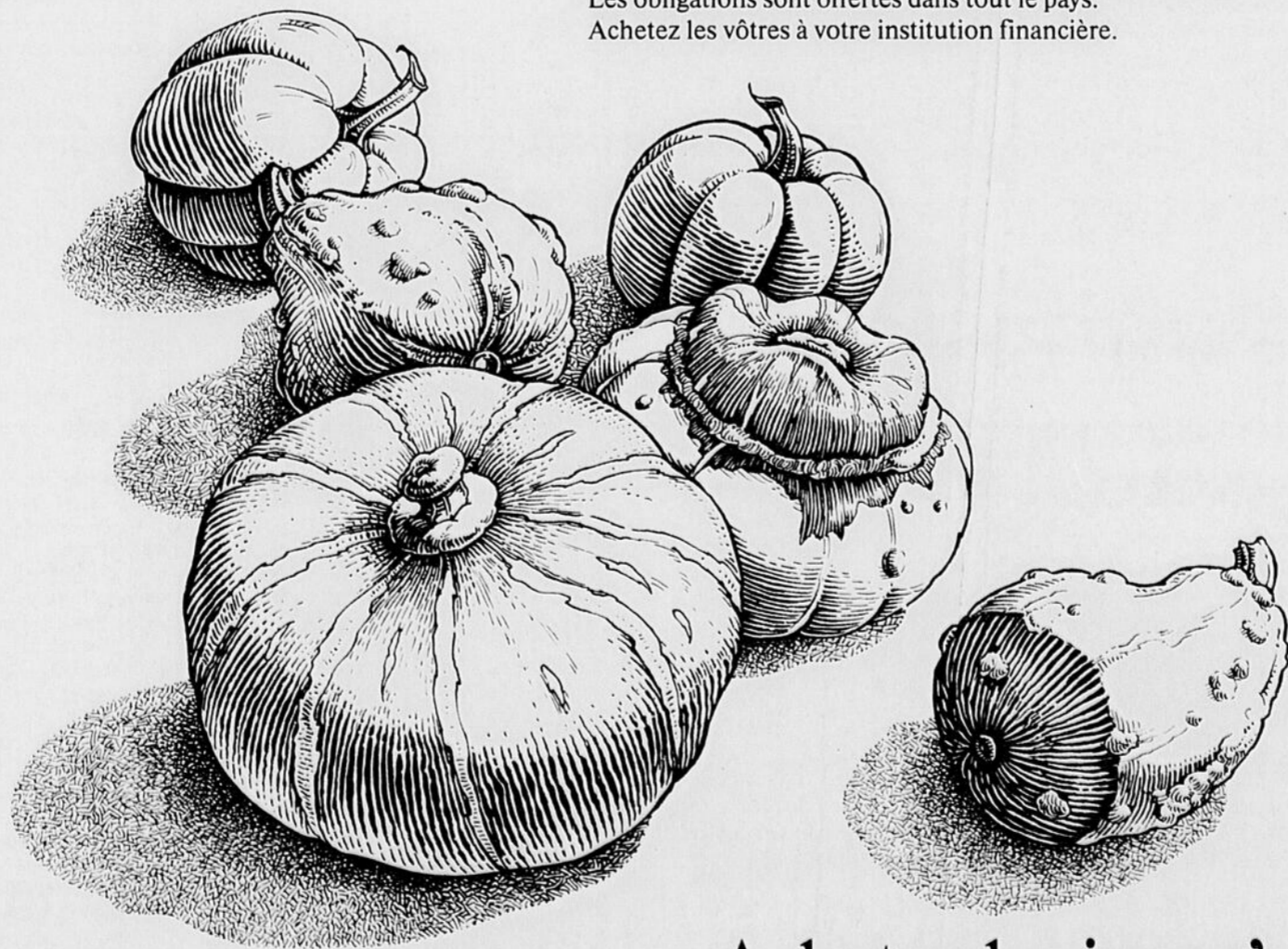
Participant à une tournée de promotion de l'entente constitutionnelle, il a reçu un accueil modéré des travailleurs.

#### Halloween à Coaticook

Coaticook (CR) — Afin de souligner la fête de l'Halloween qui se tiendra le vendredi 30 octobre prochain, les commerçants du centre-ville de Coaticook ont décidé de se regrouper afin de participer à l'événement. Tout sera mis en place pour faire de cette soirée, une fête pour tous les gens, peu importe leurs âges.

C'est à l'initiative de la corporation Rues principales, que tout près de 60 commerçants se déguiseront entre 18h00 et 21h00, le soir de l'Halloween, pour recevoir leurs clients. Les enfants qui seront déguisés recevront des friandises de la part de ceux-ci. Musique d'ambiance et décorations viendront s'ajouter à ces célébrations. A cet effet, les étudiants du niveau primaire de Coaticook seront mis à contribution.

Et pour couronner le tout, des «diseurs de Bonne aventure» recevront les jeunes désireux d'en savoir plus long sur leur avenir.



Canada

Achetez-les jusqu'au 2 novembre.

# RÉFÉRENDUM 92 RÉFÉRENDUM 92

## «Si on a peur pour nos pensions? Pas du tout!»

□ Le préjugé sur les aînés craintifs de l'issue du référendum en prend pour son rhume

Marco FORTIER

Sherbrooke

Conrad Plante et Léopold Lafontaine prenaient un café au restaurant de Place Belvédère. Des habitués de l'endroit. Ils connaissent tout le monde autour. De temps en temps, un bonhomme venait s'asseoir à leur table, piquait une jasette et repartait.

Lorsqu'un journaliste de La Tribune s'amena.

«Si on a peur pour nos pensions? Pas du tout, monsieur!»

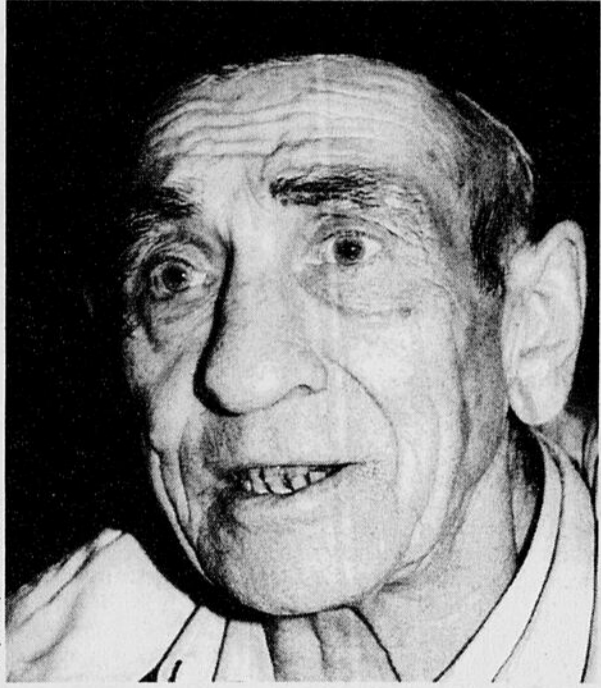
A 75 ans, Léopold Lafontaine en a vu des vertes et des pas mûres en politique. Et son ami Conrad Plante, s'il n'a «que» 68 ans, connaît le baratin lui aussi. Ce n'est pas un OUI ou un NON au référendum qui va changer quoi que ce soit à la vie de nos deux retraités.

«La Terre n'arrêtera pas de tourner au lendemain du référendum.»

On est là pour parler de politique. Pourquoi? Parce que. Ces jours-ci, il faut parler de politique. C'est à la mode. Alors parlons-en.

«J'ai voté de toutes les sortes, moi. Crédit social, rouge, bleu. J'ai même voté pour Maurice Duplessis... C'était au temps où on allait travailler de l'autre bord...»

De l'autre bord?



Tous deux retraités, Léopold Lafontaine et Conrad Plante sont loin de dramatiser au sujet de l'issue du référendum de lundi prochain sur l'entente constitutionnelle de Charlottetown.

«Aux États-Unis. Dans le Vermont, dans le Maine, au New Hampshire, au Massachusetts...»

C'est pour ça que Conrad Plante et Léopold Lafontaine n'ont pas

peur pour leurs pensions: ils reçoivent leur chèque du gouvernement américain! Les deux hommes ont été bûcheron et menuisier aux États-Unis.

«On aimait mieux travailler au Québec. Quand y avait de la job, on restait ici. Mais y en avait pas tout le temps.»

Les voilà partis. Beaucoup plus

intéressant de parler du bon vieux temps que de se quereller pour un OUI ou pour un NON... Au fait messieurs, pourquoi des Canadiens français allaient-ils construire les maisons des Américains?

«Les Américains étaient pas capables! Nous autres, on savait comment quelouer des clous.»

«Les Anglais» avaient des petites familles, raconte Conrad Plante. Deux ou trois enfants. Les Canadiens français, eux, «c'était un après l'autre». «Les petits anglais avaient le temps d'aller à l'école, pas nous autres. À 13-14 ans on avait fini d'user nos culottes sur les bancs d'école, puis à 16 ans on était autonomes sur un chantier de construction.»

Les gars livraient un bungalow clé en main en 1200 heures, à ce qu'il paraît. Ils étaient bons. Il semble même que les Américains ne les exploitaient pas trop. «On partait au bas de l'échelle, c'est sûr, mais on gagnait la même chose que les anglais.»

C'est à dire, dans le cas de Conrad Plante, assez pour nourrir et loger une femme et huit enfants.

Ça placote, puis on passe à côté du sujet... La politique, souvenez-vous. Juste pour voir, posons-leur maintenant une question piège.

— Le référendum, c'est bien sur la séparation?

— Non, pas l'indépendance tout de suite. Là, c'est les offres, OUI ou NON.

Il ne faut jamais prendre les gens pour des innocents. Les vieux, les jeunes aussi, paraissent parfois «avoir la chienne», mais ils savent généralement de quoi ils parlent. Même quand c'est compliqué. Même quand ça parle de constitution.

Conrad Plante a même deux conseils à donner «à monsieur Bourassa et son ministre des hautes finances»: surveiller les taux d'intérêt («faut pas que ça remonte») et faire en sorte que «les nouveaux citoyens qui arrivent de tout bord tout côté apprennent notre langage».

L'entente de Charlottetown, celle négociée entre Robert Bourassa et les autres premiers ministres, protège-t-elle «notre langage» et les taux d'intérêt? Secret. Ni Conrad Plante, ni Léopold Lafontaine ne le diront.

La seule certitude, c'est que le 26 octobre, après être allés voter, les deux amis vont revenir s'attabler devant un café. Que le OUI ou le NON l'emporte.

## VOUS AVEZ ASSEZ ATTENDU...

# C'EST LE DÉBUT DE LA FIN!

### À ces prix-là, les 92 vont disparaître vite. Très vite.

#### DODGE CARAVAN/PLYMOUTH VOYAGER 1992



- ✓ La mini-fourgonnette la plus vendue au monde et construite ici-même au Canada
- ✓ Climatiseur sans frais\*
- ✓ Coussin gonflable standard du côté conducteur
- ✓ Siège d'enfant intégré offert en option
- ✓ Traction intégrale et système de freins antiblocage offerts en option
- ✓ Traction avant pour une meilleure tenue de route

TAUX DE CRÉDIT DU FABRICANT pour 48 mois†

OU 1000\$ de remise en argent!

#### DODGE SPIRIT/PLYMOUTH ACCLAIM 1992



TAUX DE CRÉDIT DU FABRICANT pour 48 mois†

OU 1500\$ de remise en argent!

#### DODGE SHADOW/PLYMOUTH SUNDANCE 1992



- ENSEMBLE 22D
- ✓ Climatiseur sans frais
  - ✓ Boîte automatique
  - ✓ Radio AM/FM stéréo, 4 haut-parleurs
  - ✓ Essuie-glace de luxe à balayage intermittent
  - ✓ Glaces teintées
  - ✓ 3 ou 5 portières

Prix Canada pour l'excellence en affaires 1991, catégorie van.



Siège d'enfant intégré

ENSEMBLE 22E

- ✓ Climatiseur sans frais
- ✓ Boîte automatique
- ✓ Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes
- ✓ Régulateur de vitesse électronique
- ✓ Rétroviseurs extérieurs chauffants à commande électrique
- ✓ Volant ajustable
- ✓ Plus 57 caractéristiques standard

TAUX DE CRÉDIT DU FABRICANT pour 48 mois†

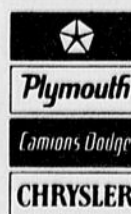
OU 2000\$ de remise en argent!

## CHRYSLER

JUSTE UN ESSAI ET VOUS SEREZ CONVAINCU. CHEZ LES CONCESSIONNAIRES CHRYSLER DU QUÉBEC.

† L'offre de remise en argent et l'offre de taux de crédit du fabricant sont mutuellement exclusives. Ces offres ne s'adressent qu'aux particuliers achetant au détail. Elles annulent et remplacent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Les demandes de crédit pour un terme maximal de 48 mois sont conditionnelles à l'approbation de Chrysler Crédit Canada Inc. Les acheteurs sont responsables du transport, de l'immatriculation, des taxes et autres frais pouvant s'appliquer. Cette offre d'une durée limitée est en vigueur du 11 octobre 1992 jusqu'à ce que Chrysler Canada limitée décide d'y mettre fin. Dans les cas des véhicules loués à long terme par des particuliers, seule la remise s'applique. L'offre ne concerne que les véhicules en stock chez le concessionnaire. Le programme Location Clé d'Or est offert pour certains modèles. Consultez votre concessionnaire pour en savoir davantage.

†† Certaines restrictions s'appliquent. Un autre choix de garanties est offert pour les modèles importés. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails. \*Offert sur les modèles LE, LX et ES seulement.



## John Rae voit dans le OUI une occasion unique

Andrée ALLARD Canton de Stanstead

«Pour moi, si le OUI l'emporte, c'est une occasion unique pour le Canada. C'est le cadre dont nous avons besoin pour aller vers l'avenir; ça nous donnera une meilleure chance pour obtenir des bénéfices, pour faire face aux nouveaux défis.»

Vice-président de Power Corporation, John A. Rae (frère du premier ministre ontarien Bob Rae) s'est adressé hier soir à plus d'une centaine de représentants des milieux sociaux et économiques des villes frontalières, réunis au Club de golf Dufferin Heights, à l'invitation du groupe Les Industriels.

M. Rae a défendu ardemment l'entente constitutionnelle qui, estime-t-il, représente un bon «compromis entre le fédéral, les provinces et les autochtones».

«Des études objectives le démontrent: on voit le prix payé depuis les 20 dernières années. Il faut arrêter la désintégration, reconstruire l'économie.» John Rae admet que l'entente comporte des lacunes (par exemple, il aurait préféré un Sénat élu au processus de nomination des sénateurs), mais il ne peut qu'être confiant face à la démarche entreprise.

Ainsi, il demeure optimiste face à la clause de l'union économique, qui nécessitera des négociations futures entre les gouvernements. «J'aurais aimé plus de progrès par exemple en ce qui concerne les barrières entre les provinces», explique-t-il. «C'est une déclaration de principe sur l'intégration économique, il faut être patient.»

John Rae insiste pour dire que l'entente de Charlottetown est un pas dans la bonne direction et il ne craint pas de mésententes éventuelles. «Dans un partenariat, il faut avoir confiance que les hommes politiques agissent en toute bonne foi. Ils n'ont pas intérêt à ce qu'il y ait un échec. La fédération a des problèmes mais il y a des divisions aussi dans la société et il y a moyen de gérer ces divisions.» Par contre, le NON aurait un impact négatif, selon lui. «Je vois difficilement comment les premiers ministres vont vouloir toucher à nouveau à l'aspect économique si le NON l'emporte», croit-il.

John Rae ne se laisse pas influencer par les sondages qui démontrent que le OUI est en baisse, même en Ontario. «C'est toujours difficile de prédire les résultats avec certitude. Je pense que ça va passer en Ontario. Je ne suis pas surpris que le NON ait remonté parce qu'un climat de récession, malheureusement, donne une plate-forme aux gens pour être négatifs vis-à-vis leur gouvernement. J'ai espoir et foi que l'entente va passer», a conclu M. Rae, qui était accompagné du député d'Orford, Robert Benoit.